

TD/B/EX(31)/4
TD/B/COM.1/58

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

**Rapport de la Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base sur sa septième session**

**tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 6 février 2003**



NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(31)/4
TD/B/COM.1/58
24 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Rapport de la Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base sur sa septième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 6 février 2003

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa septième session ...	4
II. Déclarations liminaires.....	7
III. Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité	20
IV. Le commerce des services et ses incidences sur le développement	25
V. Commerce, environnement et développement	32
VI. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.....	40
VII. Questions diverses	42
VIII. Décision de la Commission et déclarations prononcées à la séance plénière de clôture	43
IX. Questions d'organisation.....	47
<i>Annexes</i>	
I. Projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour, présenté par le Groupe des 77 et la Chine	49
II. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.....	51
III. Thèmes des réunions d'experts pour 2003	52
IV. Participation.....	54

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SEPTIÈME SESSION

Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité

Le commerce des services et ses incidences sur le développement

Commerce, environnement et développement

Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha

1. La Commission a pris note avec satisfaction de la documentation de qualité établie par le secrétariat pour sa septième session. Elle félicite le secrétariat de ses travaux de recherche et d'analyse sur des questions relatives au commerce international, et leurs incidences sur le développement, ainsi que de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Elle demande à la CNUCED de poursuivre et d'intensifier, selon que de besoin, ses travaux et activités, en particulier dans le cadre de la suite donnée au programme de travail de Doha, en tenant compte des besoins spéciaux des pays les moins avancés. La Commission demande à nouveau au secrétariat de la CNUCED de suivre régulièrement les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Doha du point de vue des questions de développement et, à leur demande, de fournir un appui fonctionnel aux divers organes de l'Organisation mondiale du commerce et aux membres.

2. La CNUCED devrait aussi poursuivre ses analyses directives et ses activités de renforcement des capacités, et entreprendre des travaux sur les produits de base comme indiqué ci-après:

- Analyser et évaluer les incidences des éventuels résultats de négociations multilatérales et d'arrangements préférentiels, en particulier pour ce qui est des effets sur la compétitivité des produits de base produits et commercialisés sur les marchés internationaux par les pays en développement;
- Analyser la répartition de la valeur ajoutée le long de la chaîne d'approvisionnement de certains produits de base présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement, le cas échéant en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales compétentes, et déterminer les politiques qui permettraient d'accroître la valeur ajoutée retenue dans ces pays;
- Analyser les possibilités et les incidences d'une diversification du secteur des produits de base dans les pays en développement, déterminer les systèmes de soutien au niveau local qui font défaut et proposer des moyens de remédier à ces carences;
- Étudier la faisabilité de diverses options en vue de corriger les déséquilibres sur les marchés de produits de base, et leurs incidences négatives sur le développement et les groupes sociaux défavorisés;

- Continuer d'aider les pays en développement à élaborer des politiques pour la diversification de leurs exportations et l'accroissement de leur compétitivité.

3. La CNUCED devrait également poursuivre ses analyses directives et ses activités de renforcement des capacités, et entreprendre des travaux sur les services comme indiqué ci-après:

- Évaluer les secteurs de services dans les pays en développement, et poursuivre l'amélioration des statistiques et des données sur la production et le commerce des services;
- Réaliser des études sectorielles en vue de déterminer les possibilités d'exportation dans des secteurs intéressant les pays en développement, une attention particulière devant être accordée aux incidences de la libéralisation et de la privatisation sur l'accès aux services essentiels. L'analyse devrait également porter sur des questions intersectorielles, telles que la réglementation intérieure, les mécanismes de sauvegarde d'urgence et les subventions;
- Définir et analyser des modalités et des mesures spécifiques pour la mise en œuvre effective de l'article IV dans le contexte des négociations relevant de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
- Analyser les moyens de faciliter les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre par le biais d'engagements supplémentaires concernant le mouvement de personnes physiques – mode 4 de l'AGCS;
- Fournir une assistance aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités de négociation dans les négociations multilatérales et régionales, en particulier pour l'élaboration des listes d'offres et de demandes dans les négociations relevant de l'AGCS.

4. La CNUCED devrait en outre poursuivre ses analyses directives et ses activités de renforcement des capacités pour ce qui est des liens entre le commerce, l'environnement et le développement, et elle devrait en particulier:

- Étudier la possibilité de créer – en tant qu'activité de projet – un groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international, dont les travaux seraient étroitement coordonnés avec les initiatives et les travaux pertinents d'autres organes et auxquels le secteur privé serait associé;
- Promouvoir les travaux de l'équipe spéciale CNUCED/FAO/IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique en tant que suite concrète donnée aux recommandations de la Commission à sa sixième session;
- Faciliter l'accès à des services de conseil scientifique et technique sur des questions concernant les mesures environnementales, les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les incidences et les applications des nouvelles technologies, en particulier

dans le contexte de son Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie;

- Intensifier les travaux réalisés par l'équipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités, ainsi que les projets visant à améliorer les capacités en matière d'élaboration des politiques et de négociation sur des questions importantes concernant le commerce et l'environnement, après la Conférence de Doha;
- Renforcer les activités relevant du programme BIOTRADE, en particulier le suivi des partenariats lancés à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, en vue de promouvoir le commerce, la diversification des exportations et les investissements à l'appui d'une exploitation durable de la biodiversité;
- Poursuivre les travaux sur la normalisation et l'harmonisation des réglementations environnementales et sanitaires, en tenant compte des incidences sur le développement;
- Poursuivre l'analyse des incidences sur le commerce et l'investissement des accords multilatéraux sur l'environnement.

5. La Commission invite les États membres à soutenir les travaux de la CNUCED sur les produits de base et leurs applications dans les pays en développement, en fournissant des ressources extrabudgétaires pour un élargissement des activités de recherche, des activités dans les pays et des activités de coopération technique.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général** a dit que l'expansion du commerce international avait laissé à désirer au cours des dernières années, même si elle avait été rapide sur le long terme. En 2003, la croissance du commerce dépendrait dans une large mesure de la vigueur de la reprise aux États-Unis. Il importait donc au plus haut point que les grandes négociations commerciales multilatérales lancées soient couronnées de succès. Le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par le fait que les accords commerciaux régionaux et bilatéraux créaient de nouvelles règles discriminatoires au lieu – ce qui était souvent l'objectif avoué – de combler les écarts ou de traiter des questions sur lesquelles les négociations multilatérales n'avançaient guère. Il ne croyait pas que ces accords servaient de tremplin à la libéralisation du commerce multilatéral. Le système commercial mondial reposait sur la non-discrimination, c'est-à-dire sur le principe de la nation la plus favorisée. La multiplication de traitements discriminatoires sous couvert de régimes préférentiels dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux, en particulier concernant les règles d'origine, créait des difficultés supplémentaires.

2. Le Secrétaire général a souligné l'importance de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base en tant que cadre privilégié qui permettait de tenir des consultations et de dégager un consensus sur trois aspects primordiaux de la relation entre commerce et développement, à savoir: a) les questions stratégiques et à long terme relatives au système commercial international (y compris les questions systémiques telles que le traitement spécial et différencié et les interactions entre le système commercial multilatéral et les initiatives régionales, transrégionales, bilatérales et plurilatérales qui le concurrençaient et menaçaient de le reléguer au second rang; b) les questions en cours de négociation ou qui étaient susceptibles d'être négociées à l'OMC (accès aux marchés, règles, services, ADPIC, MIC, concurrence, environnement et règlement des différends); et c) les questions qui illustraient les obstacles réels que les pays en développement rencontraient pour mieux tirer parti du commerce international et accroître leur participation (questions liées à l'entrée, règles d'origine, obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires).

3. Les trois principaux thèmes examinés par la Commission – a) diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité; b) commerce, environnement et développement; et c) commerce des services et ses incidences sur le développement – avaient trait à tous ces aspects. La CNUCED avait un rôle important et sans pareil à jouer en vue d'éclairer ces questions et d'autres questions connexes, de faciliter la formation de consensus, de transformer les mécanismes de consultation et de mettre l'accent sur le développement, rôle dont la communauté internationale devrait tenir compte. Le Secrétaire général a souligné qu'il attendrait l'issue des discussions et des négociations de l'après-Doha avant de savoir si le cycle en cours méritait bien l'appellation de «cycle du développement».

4. Pour examiner la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité, la CNUCED devait bien comprendre l'évolution des conditions du commerce des produits de base, qui dépendaient notamment du système commercial international, et les caractéristiques des chaînes internationales d'approvisionnement. Cela était indispensable pour identifier les domaines cruciaux où des mesures devaient être prises pour échapper au «piège de la pauvreté» décrit dans le dernier rapport sur les PMA de la CNUCED. Même si l'accès aux marchés était

garanti, l'entrée ne pourrait se faire que si les exportateurs de pays en développement étaient en mesure d'améliorer leur compétitivité, de participer efficacement aux chaînes internationales d'approvisionnement et d'y accroître leur influence et leur pouvoir.

5. Les questions ayant trait à l'interaction entre le commerce, l'environnement et le développement revêtaient une importance croissante sur la scène internationale. Après la réunion de Doha, pour la première fois à l'OMC, des négociations sur le commerce et l'environnement avaient commencé. Les pays en développement étaient déterminés à exploiter les débouchés commerciaux qui s'offraient à leurs produits écologiques du fait de l'intérêt croissant des consommateurs pour la protection de l'environnement. Par ailleurs, comme l'avaient montré les réunions et les analyses récentes de la CNUCED, ils voulaient s'assurer que la multiplication des prescriptions environnementales et sanitaires sur ces marchés n'allait pas créer de nouveaux obstacles à l'entrée et à la pénétration. Il importait également de veiller à ce que le commerce intérieur et les politiques environnementales soient synergiques et intègrent les objectifs de développement.

6. L'analyse des services reposait sur deux aspects, à savoir: la contribution que le commerce des services et sa libéralisation progressive pouvaient apporter à la réalisation des objectifs de développement, et les moyens de promouvoir le développement des capacités de chaque pays en développement dans le secteur des services. Dans ce contexte, il était encore plus difficile d'identifier les conditions dans lesquelles les pays en développement pourraient accroître, à leur profit, leur participation au commerce des services, à la fois comme importateurs et comme exportateurs. Les travaux de la CNUCED s'étaient inspirés des conclusions d'une série de réunions d'experts qui avaient étudié les relations entre commerce et développement dans les domaines de la santé, de l'environnement, du tourisme, des transports aériens, de la construction, de l'énergie et des services audiovisuels. L'assistance fournie aux pays en développement pour les négociations commerciales multilatérales sur les services demeurait une priorité pour la CNUCED, dont la contribution dans ce domaine avait été reconnue comme historique.

7. Le programme d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED avait été lancé en février 2002 dans le cadre des travaux de la Commission. Ce plan général, issu de nombreuses consultations avec les délégations, tenait compte des souhaits des pays en développement en matière d'assistance technique. Le secrétariat de la CNUCED y consacrait toutes les ressources dont il disposait. Le Secrétaire général a également remercié les pays donateurs – Belgique, Finlande, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse et Royaume-Uni – qui avaient expressément alloué des fonds aux activités d'assistance de l'après-Doha et au programme sur le commerce de la CNUCED. Il a toutefois noté que les besoins des pays en développement se multipliaient et que pour répondre aux demandes croissantes d'assistance technique et de renforcement des capacités que seule la CNUCED était en mesure de satisfaire, il serait nécessaire d'augmenter les ressources.

8. Le Secrétaire général a noté que les préparatifs de la onzième session de la Conférence commençaient. Il espérait que les travaux de la Commission à la présente session et à la prochaine session contribueraient à forger une vision collective du commerce et du développement – dont la Commission s'inspirerait à son tour – qui serait juste et équitable, sensible à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société et de l'humanité, qui tiendrait compte du niveau de développement et des capacités de chaque pays, qui serait stable et fondée

sur des règles, démocratique et participative, libérale et ouverte et qui permettrait ainsi aux pays du monde entier d'exploiter leurs avantages comparatifs et concurrentiels respectifs.

9. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a reconnu le rôle irremplaçable que jouait la CNUCED au sein du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement, et a loué les travaux de recherche du secrétariat, ses activités d'assistance technique et la mise au point de bases de données sur le commerce international, notamment sur l'intégration dans le système commercial mondial. Les travaux de la Commission revêtaient une importance particulière compte tenu des décisions récemment adoptées au Sommet pour le développement durable et des progrès modestes réalisés dans la prise en compte du développement dans le cadre du Programme de travail de Doha, de la vulnérabilité des marchés mondiaux, de l'existence de nouveaux obstacles à l'exportation des pays en développement, conjugués à la diminution de l'aide et de l'investissement étranger direct, ainsi que du cercle vicieux de la dette et de la pauvreté dans lequel les PMA étaient notamment enfermés. Tout en reconnaissant les avantages retirés de la libéralisation, le Groupe des 77 et la Chine soulignaient l'importance d'un étalement des réformes et la nécessité d'examiner soigneusement la teneur des mesures de libéralisation afin de concevoir des programmes de réforme qui minimisent les coûts sociaux, ou produisent plus rapidement des effets positifs, et de mettre en place des programmes sociaux qui réduisent ou compensent l'impact négatif des réformes sur les pauvres. À ce propos, les questions à examiner au titre de la diversification des exportations, de l'accès aux marchés et de la compétitivité étaient importantes pour le Groupe des 77 et la Chine, car promouvoir la diversification des exportations contribuerait à réduire la vulnérabilité économique des pays en développement tributaires des produits de base. L'objectif devrait être de renforcer le secteur des produits de base, afin d'en faire un facteur positif qui enclencherait un cercle vertueux de développement. L'accès aux marchés était un préalable à la diversification, mais la compétitivité et les capacités de production des pays en développement devaient aussi être améliorées.

10. Concernant le commerce des services et ses incidences sur le développement, la préoccupation essentielle du Groupe des 77 et de la Chine était la participation limitée des pays en développement dans leur ensemble au secteur le plus dynamique du commerce mondial. Dans le même temps, les pays en développement restaient un important marché pour les importations de services. Il fallait remédier à ce déséquilibre dans le commerce des services, et le Groupe des 77 et la Chine s'efforceraient d'obtenir que les promesses en faveur du développement contenues dans le programme de Doha ne soient pas oubliées dans les négociations au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Globalement, à mesure que les négociations sur l'AGCS progressaient, les objectifs communs du Groupe des 77 et de la Chine restaient, notamment, l'évaluation de l'impact de la libéralisation des services, l'élaboration de mesures concrètes pour renforcer les capacités de production et promouvoir une plus grande participation des pays en développement au commerce des services au moyen d'engagements commercialement valables en matière d'accès aux marchés, en accordant une priorité spéciale aux PMA, la prise en compte particulière des petites et moyennes entreprises des pays en développement, et le respect des objectifs de politique nationale, du niveau de développement et de la taille des économies dans le processus de libéralisation.

11. Un autre thème essentiel devant être examiné par la Commission concernait les liens entre commerce, environnement et développement, et la façon dont ces liens pouvaient être efficacement traités dans le contexte du développement. Il était important que les prescriptions

environnementales ne créent pas d'obstacles inutiles aux exportations des pays en développement. À cet égard, le Groupe des 77 se félicitait de l'idée de créer un mécanisme consultatif pour réunir et analyser une information et des données sur les actuelles prescriptions environnementales obligatoires et facultatives, et leurs incidences probables sur des produits primordiaux pour le commerce d'exportation des pays en développement. Cela permettrait d'informer les gouvernements et les entreprises des nouvelles tendances en la matière sur les marchés internationaux, de faciliter une participation active des pays en développement aux consultations préalables à l'élaboration de normes, et de promouvoir des stratégies et des mesures d'ajustement dynamique dans les pays en développement.

12. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité de la distinction que le secrétariat avait faite entre l'accès aux marchés et l'entrée dans son rapport sur le point 3 de l'ordre du jour et qui soulevait trois grandes questions. Premièrement, quel était le sens de l'accès aux marchés et de la compétitivité pour les pays africains tributaires des produits de base? Deuxièmement, la diversification des exportations était-elle possible pour ces pays? Dans l'affirmative, quelles étaient les mesures les plus appropriées à prendre? Troisièmement, quelle était la meilleure manière de réduire la dépendance à l'égard des produits de base au profit de produits à forte valeur ajoutée?

13. L'analyse réalisée dans le rapport du secrétariat coïncidait avec le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le représentant a reconnu que certaines politiques nationales pouvaient contribuer à accroître la compétitivité, notamment celles qui consistaient à: a) lever les obstacles commerciaux; b) moderniser les marchés financiers; c) renforcer l'infrastructure humaine et administrative; d) accroître la capacité des exportateurs d'analyser les marchés.

14. Les subventions agricoles versées dans de nombreux pays développés continuaient d'entraver les efforts que les pays en développement déployaient pour accroître leurs exportations. L'évolution constante des normes sanitaires et phytosanitaires dans les pays développés était un obstacle supplémentaire pour les exportateurs des pays en développement. Ces questions devraient être examinées dans le cadre de l'après-Doha.

15. Le représentant a demandé instamment à la CNUCED de renforcer ses programmes d'assistance technique visant à améliorer la compétitivité des pays africains et à accroître leur capacité d'exporter des produits à forte valeur ajoutée. À ce propos, la CNUCED devrait s'efforcer de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale sur les produits de base dans le cadre de ses activités.

16. Concernant le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Le commerce des services et ses incidences sur le développement», le représentant a noté que plusieurs secteurs – transports, services financiers, tourisme, construction et services professionnels – revêtaient une grande importance pour les pays africains. Dans le secteur des transports, les coûts demeuraient très élevés et les services de transport multimodal devraient être examinés lors de futures négociations. S'agissant des services professionnels, les restrictions, liées à la nationalité, du mouvement des personnes physiques devaient être levées.

17. La question des besoins des pays africains en matière d'assistance technique appelait un certain nombre d'observations. Premièrement, il fallait renforcer les capacités dans le secteur

des services, en particulier pour permettre aux pays africains de tirer parti de la flexibilité de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Deuxièmement, les modalités de négociation devraient tenir compte de la situation particulière de l'Afrique. Troisièmement, le traitement spécial et différencié devrait être renforcé, conformément au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha, lors de la révision de l'AGCS. Quatrièmement, les mécanismes d'examen de la politique commerciale à l'OMC devraient servir à évaluer les besoins des pays africains. Cinquièmement, le programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) devrait être renforcé.

18. À propos du point 5 (commerce, environnement et développement), le Groupe africain louait les travaux d'analyse que la CNUCED réalisait en vue d'aider les pays africains à intégrer la protection de l'environnement dans leurs stratégies de développement. Il se félicitait de la création de l'Équipe spéciale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique.

19. En conclusion, le représentant a recommandé que la CNUCED renforce ses activités d'assistance technique dans les domaines examinés à la présente session et a instamment demandé aux donateurs d'allouer à la CNUCED les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'assistance technique de l'après-Doha.

20. Le représentant de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné l'importance du commerce en tant que vecteur de développement économique, humain et social pour les pays asiatiques car l'avenir de l'Asie dépendait de l'accélération de la croissance économique et du développement. Le système commercial multilatéral devait être conçu de manière à jouer un rôle prépondérant dans la promotion du développement économique et dans l'atténuation de la pauvreté. Les débats de la Commission étaient particulièrement opportuns compte tenu des perspectives économiques mondiales et de la lenteur des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de Doha de l'OMC sur des questions intéressant particulièrement les pays en développement, notamment celles relatives à la mise en œuvre, au traitement spécial et différencié, à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique. Les pays asiatiques avaient assez bien réussi à accroître leurs exportations de biens et services, mais rencontraient encore divers obstacles à la diversification de leurs exportations de produits de base, à l'expansion de leurs exportations de services et au respect des prescriptions environnementales sur les marchés extérieurs.

21. Les principales entraves à la diversification des produits de base des pays en développement étaient notamment les obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée tels que les subventions agricoles versées dans les grands pays développés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, les normes sanitaires (SPS) et techniques (OTC), ainsi que les contraintes pesant sur l'offre, dont le manque d'efficacité et de compétitivité et la faible valeur ajoutée de leurs produits dans les chaînes mondiales de valeur.

22. Concernant le commerce des services, malgré l'ouverture de leur marché intérieur, les prestataires de services asiatiques ne bénéficiaient pas des mêmes possibilités d'accès aux marchés des pays développés. Les pays asiatiques se heurtaient aussi à des obstacles importants à la mise en place des conditions préalables à la libéralisation: contraintes pesant sur l'offre, accès insuffisant aux nouvelles technologies et au financement, prescriptions de politique publique, etc. Les incidences de la libéralisation sur les objectifs de la politique publique, notamment sur

l'accès aux services essentiels, suscitaient une préoccupation particulière. Le représentant a souligné la nécessité de lever des obstacles tels que l'examen des besoins économiques, les prescriptions relatives aux visas et à l'entrée et la non-reconnaissance des qualifications professionnelles, qui entravaient les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre des pays asiatiques (mode 4). Les négociations sur l'AGCS devaient donc corriger le déséquilibre qui existait au niveau des engagements pris au titre des différents modes de fourniture, en vue de réaliser les objectifs de l'article IV de l'AGCS. L'évaluation du commerce des services que la CNUCED avait présentée au Conseil des services de l'OMC et ses activités sectorielles avaient été particulièrement utiles.

23. Concernant les prescriptions environnementales, le représentant a souligné la nécessité de veiller à ce que ces prescriptions ne créent pas des obstacles inutiles au commerce et ne soient pas utilisées à des fins protectionnistes. Les réglementations publiques, les normes sectorielles et les directives établies par le secteur privé, ainsi que les conditions fixées par les acheteurs se multipliaient, en particulier dans des secteurs intéressant les pays asiatiques – produits alimentaires et sanitaires, textiles, électronique. Ces pays s'efforçaient de participer aux travaux de normalisation afin que les normes établies tiennent compte de leur situation sur le plan de l'environnement et du développement. Le Groupe asiatique se félicitait de la suggestion de la Réunion d'experts de créer un mécanisme consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international.

24. Le représentant a noté qu'à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement. Les travaux d'analyse et les activités d'assistance technique réalisés dans des domaines tels que la participation effective au système commercial multilatéral, les négociations commerciales, le commerce des services, l'adhésion à l'OMC, les accords commerciaux régionaux, les produits de base, et l'interaction entre commerce, environnement et développement avaient joué un rôle important. La CNUCED devait renforcer les activités consacrées à la mise en œuvre du plan d'assistance technique de l'après-Doha élaboré par le Secrétaire général. À ce propos, les donateurs étaient invités à accroître leur appui financier. Concernant la diversification des produits de base, les questions suivantes devaient être analysées: issue possible des négociations à l'OMC; politiques relatives aux chaînes d'approvisionnement en produits de base et à la répartition de la valeur ajoutée; rôle de la diversification des produits de base dans la production et l'exportation et dans l'atténuation de la pauvreté; possibilités de renforcer les liens pour accroître les avantages retirés par les groupes défavorisés. Des ressources extrabudgétaires supplémentaires devaient aussi être fournies à la CNUCED pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale sur les produits de base, et les recommandations pertinentes qui en découlent devaient être intégrées dans les activités de la CNUCED. Dans le domaine du commerce des services, une assistance devrait être fournie pour l'analyse des politiques et les négociations commerciales, notamment la formulation de demandes et d'offres dans le cadre du programme de travail de Doha. Il faudrait aussi poursuivre les travaux sur les mesures concernant le commerce des services (MAST) et mettre au point des indicateurs adaptés pour mesurer les flux commerciaux de services. Les questions suivantes devaient être analysées: moyens de faciliter les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre par le biais de nouveaux engagements au titre du mode 4; évaluation du commerce des services; recensement des obstacles à l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement; débouchés commerciaux via la fourniture transfrontière

et le commerce électronique; cadre réglementaire du commerce des services; et accès aux réseaux d'information et aux circuits de distribution. Dans le domaine du commerce et de l'environnement, l'évolution des prescriptions environnementales et leurs incidences sur le commerce et le développement devraient être analysées. Il serait aussi nécessaire d'examiner la possibilité de créer un mécanisme consultatif sur les prescriptions environnementales et le commerce international.

25. La représentante du **Venezuela**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient tributaires de leurs exportations de produits de base. Toutefois, ni ces exportations, ni la compétitivité des pays n'avaient augmenté ces dernières années. Les exportations d'articles manufacturés avaient également marqué le pas, puisque quelques pays seulement de la région s'étaient hissés au rang d'exportateurs dynamiques et avaient réussi à s'assurer des débouchés pour leurs produits. Cette tendance conduisait à une aggravation de la pauvreté dans la région. La représentante a donc souligné l'importance pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la production pour l'exportation de produits à valeur ajoutée et, dans le même temps, la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés pour ces produits, en particuliers les produits agricoles transformés. La progressivité des droits de douane et les subventions compromettaient gravement les possibilités d'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et les négociations en cours à l'OMC devaient donc viser à les réduire. Il était important d'insister sur l'appui à apporter aux petits producteurs afin d'empêcher qu'ils ne soient marginalisés, en particulier du fait qu'ils représentaient une forte proportion de la population et produisaient essentiellement pour le marché intérieur. Le soutien de ces producteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes ne faussait pas le commerce international et garantissait la sécurité alimentaire. Deux objectifs cruciaux devaient être poursuivis par la CNUCED dans ses travaux d'analyse et d'appui: l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, et un meilleur accès des producteurs de ces pays aux connaissances, aux capitaux et aux compétences de gestion, ce qui améliorerait leur compétitivité.

26. La représentante a souligné que les services avaient joué un rôle extrêmement positif dans le développement de la région, leur part dans le produit national brut étant passée de 58 % à 62 % au cours de la dernière décennie. Les fournisseurs de services étaient généralement concentrés dans des secteurs traditionnels tels que les services de détail, les services de transport et, surtout, le tourisme. Les pays latino-américains et caraïbes étaient traditionnellement importateurs de services, ce qui obérait leur balance des paiements. Le manque de statistiques rendait toutefois difficile toute évaluation de la structure et de l'évolution du secteur des services dans la région et empêchait d'élaborer des stratégies d'appui aux secteurs les plus dynamiques. Il serait très utile de pouvoir évaluer la contribution réelle du secteur des services à la croissance de la région. Dans le cadre des négociations multilatérales en cours sur les services, la libéralisation de la fourniture de services par le mode 4 était d'une importance primordiale, et la CNUCED devait accorder la priorité à l'analyse de la question et faire des suggestions sur les modalités d'une libéralisation effective de ce mode de fourniture. Les pays latino-américains et caraïbes ayant tiré un grand parti des activités de coopération technique de la CNUCED dans le domaine des services, il conviendrait que la Commission donne au secrétariat un mandat précis et des ressources suffisantes pour la poursuite de son travail utile. La représentante a particulièrement remercié le Gouvernement britannique de son généreux appui aux activités de coopération technique de la CNUCED. Il fallait espérer que d'autres donateurs s'associeraient à cet effort. Plusieurs pays de la région avaient unilatéralement libéralisé leurs marchés des

services, en particulier dans des secteurs clés tels que les télécommunications, les services financiers et les services essentiels. Les résultats étaient mitigés et pour la plupart des pays, la mise en place de nouvelles institutions et de nouvelles réglementations n'avait pas été sans poser de très nombreuses difficultés. Il serait donc utile que la CNUCED analyse l'impact de la libéralisation des services sur la compétitivité des pays, ce qui serait le principal thème de la onzième session de la Conférence, ainsi que sur les conditions de vie des populations, et détermine les conditions à remplir pour que les pays de la région bénéficient du processus de libéralisation des services. Autre thème qu'il pourrait être utile que la CNUCED analyse, les relations entre multilatéralisme, régionalisme et développement. La représentante a souligné le rôle crucial que la CNUCED avait joué dans le débat sur le traitement spécial et différencié, et elle a recommandé que ces travaux soient poursuivis et que le secrétariat informe les délégations des progrès réalisés.

27. Concernant le point 5 – commerce, environnement et développement – elle a dit que les prescriptions environnementales sur les marchés internationaux devenaient de plus en plus fréquentes et de plus en plus rigoureuses. D'importants enseignements pouvaient être tirés de la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international. Premièrement, les coûts d'ajustement pouvaient être relativement élevés, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Deuxièmement, si les normes et les réglementations elles-mêmes pouvaient être fondées sur des préoccupations environnementales authentiques ou des critères de sécurité alimentaire justifiés, leur application et leur interprétation pouvaient être discriminatoires à l'égard des exportateurs de pays en développement. Un suivi était nécessaire dans des domaines tels que les meilleures pratiques pour l'élaboration et l'application des normes, l'amélioration de la diffusion et de la gestion de l'information, et la définition de politiques visant à aider les PME à s'adapter aux réalités environnementales.

28. Les pays du Groupe latino-américain et caraïbe étaient vivement favorables à l'initiative BIOTRADE. Des programmes nationaux avaient été lancés en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Pérou et au Venezuela, outre des programmes régionaux tels que le programme BIOTRADE andin et le programme Bolsa Amazonia. La représentante a remercié les gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suisse de leurs contributions à l'initiative BIOTRADE, dont le Groupe latino-américain recommandait vivement le renforcement.

29. Concernant la coopération technique et le renforcement des capacités dans le contexte de l'après-Doha, le Groupe insistait sur l'appui fourni par la CNUCED dans le domaine des connaissances traditionnelles. Il se déclarait satisfait du lancement, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, de la deuxième phase du programme de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités. La représentante a également remercié le Department for International Development du Royaume-Uni d'avoir financé le projet, auquel sept pays de la région participaient, sur l'amélioration des compétences pour l'élaboration des politiques et la négociation sur des questions essentielles concernant le commerce et l'environnement.

30. En conclusion, le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait les travaux de la CNUCED sur l'agriculture biologique et se félicitait d'initiatives telles que la réunion organisée à Bruxelles en 2002, financée par l'Union européenne, et la création récente du Groupe d'étude IFOAM/FAO/CNUCED sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique.

31. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, des **pays en développement sans littoral** et des **petits États insulaires en développement**, a dit que la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité, ainsi que le commerce des services et ses incidences sur le développement, de même que les liens entre commerce, environnement et développement, étaient autant de domaines auxquels il fallait accorder davantage d'attention.
32. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, il a dit que la production de produits de base était prédominante dans le groupe de pays qu'il représentait. Les produits de base constituaient 70,1 % des exportations totales des PMA; pour certains pays, on arrivait à un chiffre de 98 %. Il fallait également noter que de l'ensemble des produits de base produits par ces pays, 7,8 % seulement étaient transformés en exportations à valeur ajoutée. La forte diminution des prix des produits de base au cours des 30 dernières années avait provoqué dans les pays les moins avancés de graves déficits de la balance des paiements. Les distorsions dues aux subventions versées dans certains pays développés aux producteurs de denrées agricoles, conjointement avec les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles techniques au commerce, n'avaient fait qu'aggraver la difficile situation des PMA. Au niveau international, les PMA demandaient qu'une solution soit apportée à ces graves problèmes dans des conditions permettant de tenir compte de leur situation particulière. Au niveau national, ils demandaient instamment au secrétariat de la CNUCED et à la communauté internationale de leur fournir une assistance technique en matière de savoir-faire et de renforcement des capacités institutionnelles afin de les aider à développer leurs capacités de production de produits à valeur ajoutée et à accroître le volume de leurs exportations.
33. Le secteur des services, qui faisait l'objet du point 4 de l'ordre du jour, était important pour les pays en développement. La faiblesse de plusieurs sous-ensembles de ce secteur dans ces pays et dans les PMA impliquait la nécessité de prendre des mesures pour améliorer les choses. Le groupe des PMA espérait qu'une assistance technique dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services leur serait fournie pour les aider à définir leurs besoins et à formuler des offres et des demandes conformément à la Déclaration de Doha.
34. En conclusion, le représentant a dit que le groupe des PMA estimait que les normes environnementales, qui seraient examinées au titre du point 5 de l'ordre du jour, devraient être formulées en tenant dûment compte de la situation spécifique des PMA et dans le souci de permettre à ces pays de s'y adapter à un rythme approprié, y compris s'agissant de questions telles que les mesures d'aide aux petites et moyennes entreprises, l'écoétiquetage, la notification de normes facultatives, et l'accès aux marchés des produits écologiques.
35. Le représentant de la **Grèce**, parlant au nom de l'**Union européenne, des pays candidats (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie)** a dit que l'ordre du jour de la Commission était chargé: diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité, commerce des services, environnement. Comme il avait été souligné dans la documentation, la Commission devait examiner les liens et les interactions entre ces divers concepts, du point de vue des pays en développement, en termes d'enjeux et d'opportunités dans le contexte des négociations commerciales multilatérales et de la libéralisation progressive du commerce.

36. La CNUCED pouvait utilement contribuer à clarifier les questions et les problèmes dans une optique de développement et à promouvoir un consensus. La Commission devrait se concentrer, de façon constructive et pragmatique, sur les conditions nécessaires au niveau national pour que les pays en développement optimisent leurs perspectives de développement au moyen du commerce, et sur la façon dont leurs préoccupations devraient être prises en compte, au niveau multilatéral et par la communauté internationale de développement.

37. Les négociations commerciales multilatérales relevant du programme de Doha, ainsi que certaines initiatives bilatérales et régionales, et l'appui à l'intégration régionale entre pays en développement étaient le moyen d'élargir et d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier pour les secteurs de produits et de services dans lesquels les pays en développement possédaient un avantage comparatif.

38. Dans le domaine des services, les efforts devaient se poursuivre pour aider les pays en développement à accroître leur participation par le biais d'engagements spécifiques négociés et leur fournir l'assistance technique nécessaire pour évaluer les propositions de négociation et déterminer l'ampleur et l'impact de nouvelles mesures de libéralisation. L'Union européenne continuerait d'apporter son appui en la matière.

39. L'élargissement de l'accès aux marchés à lui seul et un surcroît d'assistance n'entraîneraient pas automatiquement une expansion du commerce. Il fallait rendre l'accès aux marchés plus effectif afin d'aider les exportateurs à se conformer aux réglementations applicables et à tirer parti des concessions en matière d'accès. Diverses contraintes pesant sur l'offre faisaient souvent obstacle à l'expansion du commerce. Outre le manque d'investissements dans la création de capacités de production, d'importants facteurs pesant sur l'offre pouvaient être des politiques macroéconomiques et fiscales inappropriées, une réglementation insuffisante et mal appliquée, la dépendance à l'égard d'un éventail restreint d'exportations à faible valeur ajoutée, des coûts de transport élevés, des services publics de distribution peu fiables, des télécommunications médiocres et des services financiers inefficaces.

40. L'élimination de ces contraintes exigeait la participation active d'organismes de normalisation, d'offices d'enregistrement, d'installations de stockage, etc. Les services fournis aux entreprises en matière de paiements, d'assurances et de transports devaient également être améliorés. Tout cela nécessitait de considérables ressources et un gros travail de planification, et donc une assistance extérieure additionnelle de la part des pays développés, outre un élargissement des possibilités d'accès aux marchés. L'ouverture aux investissements étrangers et la mise en place d'un environnement favorable à l'investissement dans les pays en développement pouvaient dynamiser l'investissement en provenance des pays développés et contribuer ainsi à une expansion des capacités d'exportation des pays en développement.

41. Conformément aux résultats du Sommet mondial pour le développement durable et aux objectifs de développement de la Déclaration du millénaire, l'Union européenne continuerait de financer les efforts de développement et d'aider au renforcement des capacités des pays vulnérables, pour qu'ils puissent tirer parti des débouchés commerciaux, notamment dans les secteurs où il existait un potentiel de gains pour tous, tels que les produits écologiques et les produits biologiques.

42. Pour ce qui était de la dépendance à l'égard des produits de base, l'Union européenne était déterminée à renforcer les capacités de diversification, en fournissant notamment une assistance financière et technique et en s'associant aux efforts internationaux visant à atténuer les conséquences de l'instabilité des prix des produits de base et de la diminution des termes de l'échange.

43. Le représentant des **États-Unis d'Amérique**, après avoir évoqué les efforts déployés en commun par toutes les nations en faveur du développement économique, et les liens qui les unissaient dans cette entreprise, a souligné la responsabilité qu'avaient les gouvernements de créer des conditions permettant au secteur privé de mener une action efficace porteuse de meilleures perspectives économiques partout dans le monde.

44. L'activité des individus et des entreprises privées constituait le moteur de la croissance et du développement, lesquels créaient les richesses et l'emploi indispensables pour éliminer la pauvreté dans le monde. Si les gouvernements jouaient un rôle important dans la mise en place des conditions qui stimulaient l'initiative des individus et des entreprises, l'expérience des États-Unis montrait qu'une intervention légère des pouvoirs publics sur les marchés contribuait pour beaucoup à encourager le développement économique.

45. Reconnaissant toute l'importance de l'aide que la communauté internationale apportait aux pays en développement pour l'amélioration de leurs perspectives de développement, les États-Unis soulignaient le rôle collectif primordial des nations en matière d'amélioration de l'accès à leurs marchés. L'élargissement de l'accès aux marchés pouvait aider les pays en développement à accroître leur part du commerce mondial, et à cette fin, les États-Unis avaient déposé des offres à l'OMC concernant de nouvelles mesures de libéralisation du commerce des produits agricoles et des produits industriels non agricoles. Ils souhaitaient collaborer avec d'autres gouvernements pour élargir les débouchés commerciaux de tous les pays.

46. Le représentant a évoqué le rôle fondamental que les accords commerciaux régionaux pouvaient jouer dans l'élargissement de l'accès aux marchés et la réduction de la pauvreté, en faisant observer que ces accords avaient contribué dans de nombreux cas à une augmentation sensible des exportations des pays en développement vers les États-Unis. Les progrès accomplis à l'OMC pour renforcer le commerce avaient été moins rapides et moins notables que les États-Unis ne l'avaient escompté, et ils continueraient donc de mettre en œuvre d'autres moyens et initiatives.

47. Les États-Unis considéraient avec une grande satisfaction le déroulement et les résultats des réunions d'experts de la CNUCED. Ils appréciaient tout particulièrement la richesse des débats et les références aux expériences nationales positives. Toutefois, ils auraient souhaité voir davantage de références, dans la documentation de la CNUCED, à ces exemples de réussite nationale, de meilleures pratiques et de modèles de développement, et ils encourageaient la CNUCED à poursuivre dans la voie qu'elle avait adoptée, s'agissant en particulier de ses travaux sur la diversification.

48. Le représentant du **Bélarus** a dit que des exportations de produits de base diversifiées étaient un préalable à un développement durable. La question était de savoir comment parvenir au niveau souhaitable de diversification. La CNUCED devrait formuler des mécanismes permettant aux pays en développement et aux pays en transition de diversifier leurs exportations

et d'accroître ainsi leur compétitivité. Ces mécanismes devraient faire partie intégrante de l'actuel cycle de négociations à l'OMC. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale intitulée: «Développement durable et coopération économique internationale: intégration des pays en transition dans l'économie mondiale», qui soulignait l'importance d'une assistance sur les questions d'orientation ainsi que d'une assistance technique pour la promotion de l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Une attention spéciale devrait également être accordée aux intérêts des pays en développement et des pays en transition concernant leur adhésion à l'OMC, les moyens d'attirer des investissements étrangers et le processus de mondialisation en général.

49. Concernant l'adhésion à l'OMC, le représentant a souligné qu'elle ne donnait pas aux produits des pays en développement et des pays en transition un accès automatique et sans restriction aux marchés des pays développés. En outre, on notait une tendance manifeste des membres de l'OMC, notamment des pays développés, à demander aux pays candidats d'assumer des obligations allant au-delà des obligations et engagements normalement exigés à l'OMC, ce qui n'était ni juste ni justifié.

50. En conclusion, le représentant a déclaré que le Bélarus souhaitait vivement que la CNUCED poursuive ses activités d'appui analytique et technique dans le domaine de la politique commerciale.

51. À propos du point 3 de l'ordre du jour, le représentant de la **Suisse** a instamment invité le secrétariat de la CNUCED à continuer d'utiliser ses compétences d'analyse dans les domaines de la diversification, de la compétitivité et de l'accès aux marchés. Le succès en matière de diversification dépendait des conditions d'accès aux marchés et de la compétitivité. Si les pays exportateurs n'étaient pas compétitifs, ils ne pouvaient profiter de l'accès aux marchés, et sans accès aux marchés, il était impossible d'exploiter les avantages conférés par la compétitivité. Concernant l'assistance technique de la CNUCED, il était important d'en exploiter les avantages comparatifs par rapport à d'autres organisations internationales telles que le Centre du commerce international CNUCED/OMC et la Banque mondiale.

52. À propos du point 4 de l'ordre du jour, le représentant a noté avec satisfaction que les obstacles et les difficultés extérieurs et intérieurs auxquels étaient confrontés les pays en développement avaient été mis en lumière, y compris les activités que ces pays pouvaient eux-mêmes entreprendre pour bénéficier de la libéralisation progressive du commerce des services. Il a déclaré soutenir sans réserve l'invitation faite aux pays en développement, et la nécessité pour ces pays, de prendre des initiatives dans les négociations multilatérales sur les services.

53. Le représentant s'est félicité de la décision prise par la Commission d'inscrire à son ordre du jour un point sur les liens entre commerce, environnement et développement, les questions d'environnement jouant un rôle de plus en plus important dans le commerce international, notamment pour ce qui était de l'accès aux marchés et de la compétitivité des produits des pays en développement. La Suisse accordait une attention particulière à la promotion des capacités des petites et moyennes entreprises et des institutions compétentes des pays en développement de se conformer aux prescriptions environnementales. Elle soutenait vigoureusement l'objectif d'une libéralisation plus poussée des droits de douane et des mesures non tarifaires sur les biens

et services environnementaux, tout en notant qu'il était difficile de déterminer quels produits et services devraient relever de cette catégorie.

54. Concernant l'Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie, le représentant a invité la CNUCED à coopérer avec des institutions spécialisées dans la formation de responsables commerciaux de pays en développement, telles que l'Agence suisse pour le commerce international, l'information et la coopération.

55. Il a souligné que la CNUCED devait jouer un rôle actif dans le programme de travail de l'OMC adopté à Doha et a noté avec plaisir qu'une étroite coopération avec le secrétariat de l'OMC avait été instaurée. Une importance spéciale devait être accordée à la promotion et à l'exécution de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement.

Chapitre III

DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS, ACCÈS AUX MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

(Point 3 de l'ordre du jour)

56. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité: Rapport du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/54)

«Rapport de la Réunion d'experts sur la diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA» (TD/B/COM.1/50 – TD/B/COM.1/EM.18/3).

Résumé établi par le Président

57. *Seul organisme des Nations Unies doté d'un mandat explicite concernant le secteur des produits de base, la CNUCED établit depuis longtemps des analyses utiles et fournit des conseils sur les politiques et les mesures à adopter pour faire de ce secteur un moteur de la croissance et du développement. L'accent mis sur les interactions entre la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité dans la documentation établie pour la présente session de la Commission apporte un éclairage nouveau sur les perspectives et les problèmes qui sont ceux des pays en développement tributaires des produits de base et révèle de nouvelles orientations possibles pour les politiques nationales et internationales concernant le secteur des produits de base. Un lien est établi entre les activités et les préoccupations spécifiques au niveau intergouvernemental, y compris dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les activités et les préoccupations qui existent au niveau national et au niveau des entreprises.*

Diversification

58. La diversification dans le sens de la production de produits à plus forte valeur ajoutée et de produits transformés, ainsi que vers des activités telles que l'étiquetage, la conception, l'emballage, la différenciation des produits, la fourniture de services et la livraison, était considérée comme un élément crucial des efforts de développement des pays tributaires des produits de base. Cette diversification accroîtrait non seulement les recettes en devises, mais aussi la valeur ajoutée retenue dans les pays producteurs. Toutefois, cette option apparaissait extrêmement limitée, voire inexistante, pour certains pays tributaires des produits de base, tels que des petits pays en développement insulaires, dont les besoins particuliers en matière de développement devaient être spécialement pris en compte. Les problèmes devaient être abordés de façon sélective, pays par pays et produit par produit.

59. Une diversification géographique pouvait être obtenue par la recherche de nouveaux marchés, tout en tirant parti des avantages procurés par la proximité géographique ou culturelle. Le commerce Sud-Sud et l'intégration économique régionale pouvaient également contribuer

à la diversification des exportations, car il était plus facile de pénétrer des marchés voisins avec des produits à valeur ajoutée, comme le montrait l'exemple de la Communauté andine.

60. La diversification ne pouvait être le remède à la totalité des problèmes de développement de ces pays, mais, si les politiques nationales et internationales allaient dans le bon sens, elle pouvait constituer une base valable pour la transformation structurelle et la modernisation de l'économie et contribuer à l'atténuation de la pauvreté. Outre des politiques favorables, y compris dans le contexte du système commercial international, la coopération financière et technique des pays développés et d'organisations internationales telles que la CNUCED était nécessaire pour répondre aux besoins des pays en développement tributaires des produits de base concernant les objectifs étroitement liés d'amélioration de la compétitivité et de diversification. Alors que l'assistance financière disponible dans le secteur des produits de base ne cessait de diminuer, le Fonds commun pour les produits de base jouait un rôle important dans le développement de ce secteur. La société civile avait également un rôle crucial à jouer.

Concepts d'accès aux marchés et d'intégration aux marchés (entrée)

61. La diversification des exportations, la compétitivité et l'accès aux marchés étaient inextricablement liés. Sans accès aux marchés, la compétitivité restait vide de sens – comme dans le cas des textiles – et sans des capacités de production adéquates et une compétitivité en termes de qualité et de prix, l'accès aux marchés n'offrirait pas en lui-même de réelles possibilités d'accroître les recettes d'exportation et de diversifier la structure des exportations, comme pouvaient en témoigner de nombreux pays les moins avancés (PMA). Un important concept qui est ressorti des discussions était celui d'intégration aux marchés, ou d'entrée. L'accès aux marchés, défini par les conditions fixées par les gouvernements dans les limites de leurs droits et obligations juridiques tels qu'ils ressortaient des négociations commerciales internationales, établissait un espace commercial virtuel. Cet espace devenait un marché bien réel dans la mesure où d'autres conditions déterminées par les structures de marché le permettaient et où les conditions de qualité, de santé et de protection de l'environnement fixées par les acheteurs mêmes étaient satisfaites. Par exemple, le Sénégal avait identifié 35 produits présentant un fort potentiel commercial; mais pour les exporter, il fallait satisfaire aux conditions d'entrée des marchés, ce qui était loin d'être facile.

Conditions d'accès aux marchés

62. Parmi les conditions d'accès aux marchés qui freinaient les exportations figuraient les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane. Les prescriptions figurant dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) étaient également une importante source d'obstacles à l'accès aux marchés, dont l'élimination ne pourrait se faire qu'avec une assistance considérable de la part de la communauté internationale. Les changements répétés apportés à ces prescriptions causaient des difficultés aux exportateurs des pays en développement, et il était demandé aux pays développés de s'abstenir d'adopter de nouvelles normes et prescriptions trop souvent. Les subventions accordées à l'agriculture dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) anéantissaient toute compétitivité en termes de coûts et de qualité des produits concurrents des pays en développement. Toutes ces questions étaient déjà à l'examen et devraient être

rapidement réglées par la communauté internationale dans le contexte de l'OMC et par la coopération intergouvernementale dans les instances pertinentes, dont la CNUCED.

Évolution des marchés de produits de base et conditions d'entrée

63. Le plus important changement récemment observé sur les marchés de produits de base, qui influait sur les conditions d'entrée et avait des incidences sensibles sur les conditions socioéconomiques, en particulier des petits producteurs, concernait la forte expansion des chaînes internationales de supermarchés. La part des supermarchés dans la vente au détail de fruits, de légumes et de pommes de terre, par exemple, variait considérablement selon les pays en Europe; elle était supérieure à 80 % dans les pays scandinaves, comprise entre 70 et 80 % en Allemagne, et supérieure à 50 % – et en hausse – aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni, la tendance étant positive dans tous les cas. À l'exception de Wal-Mart, les plus grandes chaînes internationales de supermarchés étaient toutes originaires de France, des Pays-Bas et d'Allemagne. Les chaînes de supermarchés européennes avaient également tendance à afficher la plus large part d'activité commerciale à l'étranger. Carrefour était le meilleur exemple de pénétration rapide des marchés et se prévalait d'un taux élevé de croissance dans les pays en développement, en particulier en Amérique latine. La croissance des supermarchés était un phénomène qui s'était étendu à de nombreux pays en développement, en partie du fait des investissements étrangers réalisés par de grandes chaînes internationales de supermarchés.

Participation aux chaînes internationales d'approvisionnement

64. Étant donné les caractéristiques des chaînes modernes d'approvisionnement, dominées par de grandes entreprises, y compris pour le commerce de détail, l'entrée sur les marchés pouvait être facilitée par le respect des conditions et critères fixés par ces entreprises (qui reflétaient et influençaient les goûts des consommateurs) et par l'instauration de liens mutuellement profitables avec elles, y compris pour le transfert de technologie. Si ces conditions d'entrée n'étaient pas satisfaites, l'accès aux marchés ne servirait à rien. La question pour les producteurs des pays en développement était de savoir comment s'intégrer à ces chaînes dans des conditions favorisant le développement. Seraient utiles à cet égard la diffusion d'une information commerciale (par exemple, sur les prix, l'offre, la demande, les conditions climatiques, les détaillants, les acheteurs, les points de vente) et l'amélioration de la capacité d'utiliser cette information, de façon que les producteurs et les exportateurs puissent prendre des décisions éclairées concernant la production, la commercialisation et l'exportation. L'internationalisation des services de vente au détail ouvrait certes d'intéressantes perspectives à certains exportateurs, mais les petits producteurs avaient particulièrement du mal à en profiter. Des modalités de coopération entre ces petits producteurs réduiraient le risque de marginalisation et accroîtraient leurs chances de participer de façon profitable aux chaînes modernes de valeur ajoutée. Toutefois, un soutien financier et technique était nécessaire pour les aider à satisfaire à des conditions toujours plus rigoureuses de qualité et de traçabilité. La domination exercée par de grandes entreprises sur les marchés internationaux de produits de base empêchait les entreprises des pays en développement de participer davantage à certaines étapes de la chaîne de valeur, mais il pouvait être plus facile d'identifier les acheteurs lorsqu'ils étaient peu nombreux.

Amélioration de la compétitivité

65. La diversification et le succès sur les marchés internationaux de produits de base dépendaient également d'une amélioration de la compétitivité et de la capacité de satisfaire aux conditions fixées par les entreprises importatrices concernant la qualité, les quantités et les aspects environnementaux et sociaux de la production. La compétitivité pouvait être améliorée par la maîtrise des techniques de production, la réduction des coûts de production, l'exploitation des compétences existantes et du savoir-faire local, et l'amélioration de l'image, des produits et des marques d'un pays. Obtenir une certification internationale était une façon d'afficher sa compétence. Les chiffres pour la certification ISO 14000 montraient que si les régions développées avaient été beaucoup plus promptes que d'autres à voir là une source d'avantage compétitif, certaines régions en développement n'avaient pas non plus perdu de temps à reconnaître les avantages de la certification: l'Europe représentait 48 % des certifications, l'Asie du Sud-Est 31 %, l'Amérique du Nord 7 % et le reste du monde 14 %.

66. L'insuffisance des infrastructures matérielles et technologiques était l'un des principaux obstacles à la diversification dans de nombreux pays. D'autres obstacles importants étaient la taxation des exportations, les monopoles d'État, le manque d'investissement dans des activités à valeur ajoutée, et le faible respect des normes et du contrôle de qualité sur les marchés de consommateurs, ainsi qu'une gouvernance faible et insuffisante d'une manière générale. Davantage devait être fait au niveau national pour éviter un «cycle de désalignement». Des politiques publiques actives, visant à promouvoir la diversification et la transformation des structures d'exportation ainsi qu'à renforcer la compétitivité par un accroissement de la productivité, étaient nécessaires pour encourager une compétitivité conduisant à la diversification.

Cas exemplaires

67. En dépit des difficultés relatives à l'accès aux marchés et aux conditions d'entrée, il existait de nombreux exemples de réussite concernant des pays en développement et des exportateurs individuels qui avaient accru et diversifié leurs exportations. Les cas du Kenya et du Zimbabwe dans le secteur horticole méritaient d'être signalés. Très souvent, les exemples de réussite renvoyaient à des pays d'Extrême-Orient et d'Amérique latine confrontés à des préférences tarifaires relativement désavantageuses. Dans tous les cas, la qualité, les bonnes pratiques commerciales, la fiabilité et l'organisation avaient joué un rôle important.

Diversification et prix des produits de base

68. Alors que la baisse continue des prix et la détérioration des termes de l'échange des produits de base avaient des effets économiques et sociaux dévastateurs sur les groupes les plus pauvres de la population des pays en développement, une diversification dans la production de produits à plus forte valeur ajoutée et de produits transformés permettrait non seulement d'accroître les revenus, mais aussi d'apporter un début de solution aux problèmes de l'accumulation des stocks et des excédents de l'offre qui déprimaient les prix. Dans certains cas, le marasme des prix était imputable aux choix effectués par les gouvernements des pays développés et par les institutions financières internationales. Les subventions accordées aux producteurs dans les pays développés concurrents des producteurs des pays en développement avaient contribué à la baisse tendancielle des prix de certains produits de base. La régulation de

l'offre et un financement compensatoire pouvaient être utilisés à la fois pour prévenir des situations d'offre excédentaire et pour faciliter l'adaptation et la diversification des producteurs de pays en développement. Outre le niveau des prix, de brutales fluctuations des prix telles que celles qu'on avait observées ces dernières années créaient de graves problèmes à la fois pour les économies nationales et pour les entreprises productrices. La gestion par les entreprises des risques liés aux fluctuations de prix était également un aspect important du développement du secteur des produits de base. Plusieurs pays avaient acquis une expérience utile et tiraient profit des activités de la CNUCED dans ce domaine.

Travaux futurs du secrétariat de la CNUCED

69. L'accent mis par la CNUCED sur les interactions entre les concepts de compétitivité, d'accès aux marchés, d'entrée et de diversification a été apprécié. La CNUCED a été invitée à poursuivre son analyse directive de ces concepts et à renforcer ses activités de coopération technique dans le secteur des produits de base. Il a été demandé aux gouvernements membres de soutenir ces activités et l'application dans les pays en développement de politiques et de stratégies en découlant, en particulier en fournissant des ressources extrabudgétaires pour un élargissement des activités de recherche, des activités nationales et des activités de coopération technique. Dans ses travaux relatifs aux produits de base, la CNUCED devrait s'attacher à déterminer les politiques permettant d'accroître la valeur ajoutée retenue dans les pays en développement exportateurs et d'améliorer leur compétitivité en vue d'accroître non seulement les recettes d'exportation, mais aussi les avantages pouvant en découler pour les groupes défavorisés de la population.

Chapitre IV

LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

70. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Le commerce des services et ses incidences sur le développement: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/55)

«Rapport de la Réunion d'experts sur les services audiovisuels: Améliorer la participation des pays en développement» (TD/B/COM.1/56 – TD/B/COM.1/EM.20/3).

Résumé établi par le Président

71. La CNUCED avait réalisé des travaux totalement novateurs dans le secteur des services. Ses activités en cours dans ce domaine s'étaient enrichies des analyses produites par les réunions d'experts, qui avaient porté sur les aspects relatifs au commerce et au développement des services concernant la santé, l'environnement, le tourisme, les transports aériens, la construction, l'énergie et les services audiovisuels. Ces réunions avaient fourni aux pays en développement et à la communauté internationale des analyses claires quant aux conditions préalables à remplir pour que les pays en développement puissent accroître leur participation au commerce international des services. La CNUCED n'avait cessé d'aider les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales sur les services, en particulier en contribuant à l'évaluation de différentes options de négociation. Par ses travaux d'analyse et ses activités d'assistance technique, la CNUCED contribuait à la formation d'un consensus international.

Contribution du secteur des services au développement économique général, en particulier dans les pays en développement

72. Comparée à d'autres domaines d'activité économique, l'économie mondiale des services avait connu de formidables bouleversements, qui avaient conduit à l'instauration de marchés internationaux interdépendants faisant appel à une beaucoup plus grande participation de tous les pays, et elle était ainsi devenue un moteur du développement. Entre 1985 et 1999, les exportations mondiales de services avaient progressé de plus de 9 % par an, contre 8,2 % pour le commerce des marchandises. Dans la plupart des pays en développement, l'économie des services était devenue un contributeur de premier plan au produit intérieur brut et à l'emploi. En même temps, de nombreux services avaient une dimension dépassant leur simple importance économique, et ils contribuaient au développement par leurs aspects sociaux ou culturels. Il ne pouvait y avoir de développement durable si l'accès à la santé, à l'éducation, à l'énergie commerciale, à l'eau potable et à l'assainissement n'était pas aussi garanti. Le développement durable impliquait également le respect de la diversité culturelle, des traditions et des valeurs nationales. Les services pouvaient jouer un rôle d'amortisseur dans les périodes de récession économique, face aux secousses subies par les industries manufacturières.

73. L'importance d'un secteur des services efficace sous-tendant l'ensemble des activités économiques était particulièrement mise en évidence par les liens entre ce secteur et le commerce des articles manufacturés, des produits agricoles et autres produits de base, ainsi qu'avec d'autres secteurs de l'économie. Il pouvait aussi exister des liens positifs entre la libéralisation du commerce des articles manufacturés et des produits de base et le développement du secteur des services et de sa compétitivité. Dans le même temps, toutefois, le niveau de développement de l'économie des services variait sensiblement selon les pays et les régions. Dans les pays en développement, le secteur des services était faible et le commerce des services déficitaire. Le tourisme figurait parmi les cinq premières sources de devises pour 79 de ces pays. Beaucoup de PMA, par exemple, considéraient le tourisme comme le seul secteur de services où ils possédaient actuellement un avantage comparatif. Gérés de façon rationnelle et dans le souci de préserver l'environnement, les services touristiques pouvaient jouer un rôle unique dans l'accroissement des recettes d'exportation et constituer un moteur du développement en général. L'opinion générale était que le mouvement temporaire de personnes physiques – mode 4 dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – était le plus important mode de fourniture pour les prestataires de services des pays en développement, et qu'il avait constamment contribué à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté dans ces pays, dont beaucoup manquaient souvent de capitaux. Cela était particulièrement vrai de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que le tourisme, les services professionnels et les services aux entreprises, les services audiovisuels, la construction, et des secteurs demandant de la main-d'œuvre non qualifiée, qui impliquaient un mouvement temporaire de personnes pour fournir ces services à l'étranger.

74. Le total des envois de fonds dans les pays en développement provenant de ressortissants travaillant à l'étranger avait dépassé les 50 milliards de dollars en 2001. De récentes données empiriques indiquaient que si les contingents étaient augmentés à hauteur de 3 % de la main-d'œuvre des pays de l'OCDE, cela se traduirait par un gain total de 158 à 200 milliards de dollars par an. Le mode 4 ne représentait toutefois que 1,4 % des flux commerciaux d'après les actuelles estimations. Il fallait néanmoins tenir compte des risques d'exode des compétences liés aux mouvements de spécialistes qualifiés venant de pays en développement. Le commerce électronique – qui relevait du mode 1 dans l'AGCS – prenait de l'ampleur, mais il impliquait un niveau relativement élevé de développement, notamment dans le secteur des nouvelles technologies, et il restait donc moins important pour la plupart des pays en développement que le mode 4.

Limitations statistiques

75. L'absence de statistiques adéquates rendait difficile une évaluation précise de la structure et de l'évolution du secteur des services, ainsi que l'élaboration de stratégies d'appui au développement des secteurs de services les plus dynamiques dans les pays en développement. L'insuffisance de l'information statistique faisait problème depuis les toutes premières étapes des négociations sur les services, mais peu de mesures avaient été prises aux niveaux national et international pour y remédier. Ces limitations faisaient obstacle à l'évaluation prescrite du commerce des services, laissant les pays avec la seule option de s'en remettre à une analyse qualitative. L'absence d'évaluation correcte du commerce des services au niveau national devenait un obstacle majeur à la participation des pays en développement aux négociations sur les services, étant donné qu'en l'absence de données et d'évaluation, ces pays ne pouvaient prendre la mesure de ce qu'ils avaient obtenu jusque-là et formuler une position de négociation

appropriée dans le nouveau cycle de négociation sur l'AGCS. Il a été souligné que le manque de données contrariait également les négociations sur les mesures de sauvegarde d'urgence et sur les subventions. Cette question de l'établissement de données appropriées sur les services était devenue urgente, en particulier pour comprendre comment les données internationales pouvaient être adaptées aux modes de fourniture prévus par l'AGCS. Des données statistiques étaient également nécessaires pour évaluer les incidences sociales et l'impact sur le développement de la libéralisation des services ainsi que l'importance du mouvement temporaire de personnes et de la présence commerciale, et pour concevoir des indicateurs statistiques sur les services et sur le développement et mesurer les flux commerciaux. Créer des bases de données sur les mesures influant sur les services pouvait être un moyen de fournir une information aux pays en développement.

Avantages et risques de la libéralisation

76. La libéralisation du secteur des services pouvait apporter d'importants avantages aux pays en développement, comme le montraient différents exemples de réussite dans toutes les régions. Il était toutefois important d'élargir ces exemples et de s'efforcer de les reproduire ailleurs; cela nécessiterait un soutien national et international approprié. Les pays en développement étaient confrontés à de lourdes contraintes pour ce qui était des conditions préalables à la libéralisation, par exemple concernant l'offre, l'accès aux nouvelles technologies, l'accès au financement, différents impératifs de politique publique, la faiblesse des petites et moyennes entreprises, des difficultés pour participer aux réseaux mondiaux, et l'absence de réglementations et d'institutions modernes. Il a généralement été convenu qu'il fallait être attentif à la conception des programmes de réforme et de libéralisation dans le secteur des services de façon à en garantir un rythme approprié et un contenu adapté aux niveaux de développement de chaque pays. Les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer dans le processus de libéralisation et de privatisation, et conservaient d'importantes fonctions après la libéralisation et la privatisation. L'importance cruciale d'une réglementation moderne face à l'évolution des réalités du marché, aux questions de concurrence et aux progrès de la technologie a été soulignée. De l'avis général, les pays devaient conserver leur droit de réglementation.

77. Il a été souligné que le mode 3 – présence commerciale à l'étranger – concernait 56,3 % du commerce des services. Cette présence pouvait apporter un accès à la technologie et être créatrice d'emplois. Dans ce contexte, la question des obligations de service universel devenait particulièrement pertinente. La présence d'opérateurs privés nationaux et étrangers dans des secteurs de services extrêmement sensibles tels que les services de santé, d'éducation, de transport et d'énergie, ne devait pas compromettre l'accès de la population, en particulier des couches les plus pauvres, à ces services. Au contraire, la libéralisation du marché contribuerait au développement uniquement si, du fait de cette présence, l'accès aux services de base était amélioré. Pour les pays en développement, mettre en place un cadre réglementaire approprié pour accompagner le processus de libéralisation représentait une tâche ardue, d'où la nécessité d'une assistance internationale.

Accroître la participation des pays en développement au commerce international des services

78. Accroître leur capacité de fournir des services sur leurs marchés intérieurs était pour les pays en développement d'une importance primordiale et pouvait à terme se traduire par un accroissement de leur capacité d'exportation aux niveaux régional et mondial. Récemment encore, le potentiel d'exportation de nombreux pays en développement avait été sous-estimé. Les pays en développement souhaitant placer les services au cœur de leur stratégie de développement devraient s'engager dans une réforme globale, en ciblant les goulets d'étranglement dans certains secteurs de services ayant une incidence sur le développement d'exportations de services compétitifs – par exemple, des services de télécommunication à coûts élevés pouvaient empêcher l'exportation de services administratifs ou de services liés aux technologies de l'information. Il était important de bien planifier les réformes de façon à cibler initialement les secteurs qui pouvaient être les moins coûteux en termes d'impact sur l'emploi et la croissance, tout en étant le plus largement profitables au développement à court terme. Des mesures générales d'orientation et un plan directeur national pour les services étaient nécessaires dans les pays en développement qui souhaitaient se positionner sur les marchés mondiaux de services, avec notamment des politiques concernant les biens, la fiscalité et les mécanismes de soutien des fournisseurs nationaux. L'expérience acquise dans un secteur de services pourrait ensuite être mise à profit pour réformer d'autres secteurs de l'économie. La capacité d'atteindre des niveaux mondiaux de productivité factorielle, de s'adapter à l'évolution des conditions du marché et de fournir des produits à plus forte valeur ajoutée était indispensable pour rester compétitif dans le système commercial international. Lorsque les conditions préalables voulues étaient remplies, la libéralisation des marchés intérieurs pouvait être bénéfique, car l'introduction de la concurrence dynamiserait la création d'emplois et les gouvernements auraient à prendre des mesures pour maintenir la stabilité et donner aux investisseurs confiance dans l'économie.

79. Le commerce entre pays en développement devenait de plus en plus important: exporter vers d'autres pays en développement pouvait être un moyen d'améliorer les compétences, et l'expérience acquise sur des marchés voisins et régionaux permettrait aux prestataires de services de s'aventurer sur d'autres marchés. Les PME représentaient un aspect caractéristique de l'économie des services, et souvent même les grandes entreprises de pays en développement étaient en fait de petites entreprises à l'échelle mondiale. Parallèlement, certains secteurs de services, tels que le secteur bancaire, se caractérisaient par la présence de grandes entreprises, en raison en partie d'économies d'échelle et de la nécessité de limiter les risques. Les pays en développement devraient attendre d'avoir suffisamment développé ces secteurs avant de chercher à y accroître leur part des exportations mondiales.

Questions concernant la concurrence: Accès aux réseaux d'information et de distribution et rôle des PME

80. L'accès aux marchés dans plusieurs secteurs de services pouvait être totalement ou partiellement entravé par la position dominante de sociétés transnationales et leur comportement anticoncurrentiel. En particulier, le manque d'accès effectif aux réseaux d'information et de distribution pouvait rendre impossible l'entrée sur un marché de nouveaux opérateurs. Cette question d'accès était particulièrement pertinente dans des secteurs tels que le tourisme, les télécommunications, la santé et l'énergie. La mise en place d'une réglementation appropriée

pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles serait nécessaire, au niveau intérieur et au niveau international, pour garantir des possibilités effectives d'entrée sur les marchés. Les PME, surtout celles des pays en développement, étaient particulièrement touchées. À la suite des négociations à l'OMC sur les télécommunications de base, un document de référence avait été adopté pour garantir l'interconnexion et un accès équitable aux réseaux, qui prévoyait également le droit des pays de définir l'obligation d'accès universel. La même approche pourrait être suivie pour d'autres secteurs. Le rôle des PME était une question qui intéressait un grand nombre de membres de l'OMC, car beaucoup de fournisseurs de services étaient de petites ou moyennes entreprises. Les membres de l'OMC n'avaient pas encore adopté une définition commune des PME, mais d'autres questions pouvaient utilement être abordées, par exemple, comment réduire les pesanteurs administratives, fournir un accès aux réseaux d'information, de financement et de production, et garantir aux PME la transparence de l'information commerciale.

Entraves au développement d'une économie efficace des services

81. Les connaissances, les compétences et la qualité étaient les facteurs décisifs qui avaient donné un avantage compétitif aux prestataires de services dans les pays développés. Les fournisseurs dans les pays en développement se heurtaient, eux, à un certain nombre de contraintes qui réduisaient leur capacité de fournir des services sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux. Les principales contraintes concernaient les ressources humaines et la technologie, ainsi que la faiblesse des capacités institutionnelles et réglementaires. Les premières freinaient actuellement la capacité des pays en développement d'analyser les demandes qu'ils recevaient dans les négociations en cours sur l'AGCS et de formuler leurs propres demandes et offres. La faiblesse des capacités institutionnelles et réglementaires se traduisait par un manque de coopération interinstitutions au niveau national et par des relations inadéquates entre les pouvoirs publics et le secteur privé. De ce fait, plusieurs pays en développement avaient été incapables de se doter d'une politique globale de services pour le marché intérieur, d'une réglementation appropriée et d'une stratégie d'exportation de services. Tout cela compromettait les possibilités pour les pays en développement d'adopter des positions éclairées dans les négociations sur les services et de tirer parti d'un accroissement du commerce des services.

Déroulement des actuelles négociations multilatérales sur les services

82. Il a été fait référence à un certain nombre d'études où étaient présentées diverses estimations indiquant que la libéralisation du commerce des services pouvait avoir des retombées économiques et sociales positives bien plus grandes que celles que l'on pouvait attendre de la libéralisation du commerce des marchandises. Les pays en développement participaient davantage à l'exportation de services et avaient pris conscience que les négociations multilatérales sur les services pouvaient leur être utiles. Ils appliquaient de plus en plus une nouvelle stratégie de négociation consistant à participer activement et à proposer des initiatives. C'était la façon la plus efficace pour eux d'exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations et de poursuivre leurs objectifs de développement. Ils avaient compris que l'architecture de l'AGCS pouvait être modelée dans le sens d'une prise en compte de leur développement. Toutefois, la poursuite de cette nouvelle stratégie de négociation se heurtait à de nombreuses difficultés, dont l'identification des intérêts nationaux dans le secteur des services et le manque de pouvoir de négociation. Tout en conservant une attitude dynamique, les pays en développement devraient aborder la table des négociations avec prudence, en particulier lorsqu'ils souscrivaient des engagements spécifiques, et devraient fonder leurs décisions sur une information et une analyse

rationnelles. Garantir un accès aux marchés dans tous les secteurs et pour tous les modes de fourniture intéressant les pays en développement serait conforme aux objectifs de l'AGCS, tels qu'exprimés à l'article IV, en particulier. Il ne fallait pas oublier que les négociations ne constituaient pas une fin en soi, mais qu'elles devaient contribuer au développement et au bien-être de tous les pays, notamment des pays en développement.

83. L'importance des questions horizontales dans les négociations sur les services s'amplifiait, s'agissant en particulier d'éliminer les obstacles réglementaires résultant des réglementations intérieures et de subventions abusives. Les pays en développement n'avaient pas les moyens de subventionner leurs exportations, contrairement aux pays développés, et ils auraient beaucoup à gagner de l'application de disciplines en la matière au niveau multilatéral. Il était nécessaire, dans les négociations, de reconnaître le rôle que pouvaient jouer les subventions par rapport aux programmes de développement des pays en développement et la flexibilité dont ces pays avaient besoin. Les négociations sur les services n'étaient qu'un élément des négociations de l'après-Doha. Un équilibre global dans les négociations devait être recherché: les pays en développement pouvaient rattacher les progrès dans les négociations sur les services à la façon dont il était tenu compte de leurs intérêts dans d'autres domaines tels que l'agriculture.

Application effective de l'article IV de l'AGCS et commerce international des services avec le mode 4

84. Une plus grande participation des pays en développement au commerce international des services dépendait de la mesure dans laquelle les articles IV et XIX.2 de l'AGCS seraient appliqués. Il était important de veiller à ce que ces pays conservent toute latitude de décider de ce qu'ils voulaient libéraliser et des conditions devant entourer le processus de libéralisation pour assurer la réalisation des objectifs de développement. Les négociations semblaient surtout se concentrer sur la libéralisation du commerce des services avec le mode 3, tandis qu'une plus faible attention était accordée au commerce avec le mode 4. L'intérêt économique du mode 4 pour le financement de leur développement faisait que les pays en développement plaçaient ce mode de fourniture au premier plan de leurs demandes de négociation.

85. Le mouvement temporaire de personnes qualifiées allait de pair avec un risque d'exode des compétences, d'un côté, mais le renforcement du capital humain et du savoir-faire, d'un autre côté. La libéralisation du mode 4, bien conçue, devrait être profitable à tous les partenaires commerciaux, et les pays développés devaient envisager de prendre des engagements sérieux d'accès aux marchés dans ce domaine. La transparence des réglementations concernant l'octroi de visas, et des procédures rapides de délivrance des visas et des permis de travail étaient indispensables pour que le mouvement de personnes physiques soit effectif.

Libéralisation autonome

86. Les pays en développement avaient pris d'importantes mesures autonomes de libéralisation, en particulier au titre des programmes d'ajustement structurel. Il a été admis qu'il était très important de reconnaître aux pays en développement cette libéralisation autonome, en particulier d'un point de vue politique et par un appui aux efforts déployés par ces pays pour poursuivre dans cette voie. Toutefois, la libéralisation autonome devait être considérée comme faisant partie d'une libéralisation progressive, et la flexibilité inhérente aux négociations sur les services devait donc être conservée et utilisée pour dynamiser la capacité des pays en

développement. Les modalités concernant la libéralisation autonome devaient garantir la flexibilité nécessaire aux pays en développement, tandis qu'un traitement différencié devrait être envisagé pour les PMA. Il a été noté que les pays en développement avaient reçu des demandes dans les secteurs où une libéralisation autonome avait déjà été engagée. Les pressions pour que soient adoptés des engagements spécifiques seraient sans doute considérables, et la question restait de savoir ce qu'obtiendraient en échange les pays en développement.

Intégration régionale

87. Tous les pays, y compris les pays en développement, étaient engagés dans des négociations sur les services dans le cadre de leurs efforts d'intégration régionale. L'importance relative de l'intégration régionale augmentait, en particulier du fait que les négociations à l'OMC ne progressaient pas dans certains domaines. Les avantages et les inconvénients des négociations commerciales régionales devaient être analysés attentivement, car il y avait un risque que des accords régionaux prévoient des obligations allant bien au-delà des règles multilatérales de l'OMC.

Travaux futurs dans les domaines intéressant les pays en développement

88. La communauté internationale a été invitée à fournir les moyens d'atténuer les contraintes pesant sur l'offre dans les pays en développement et à soutenir les activités d'assistance technique visant à accroître la participation de ces pays aux actuelles négociations sur les services. À cet égard, la CNUCED avait un rôle important à jouer à la fois dans l'analyse de ces contraintes et dans la fourniture d'une assistance technique. Les travaux d'analyse devaient se poursuivre dans les domaines en rapport avec les négociations du point de vue des pays en développement, y compris sur des questions concernant la réglementation intérieure et les règles de l'AGCS. Pour ce qui était des travaux sectoriels, il était important de se concentrer sur les domaines où il existait un potentiel d'exportation pour les pays en développement et où se posaient des problèmes d'équité. Les travaux devaient aussi se poursuivre sur les secteurs de services qui étaient des secteurs nouveaux et difficiles pour les pays en développement. Concernant l'appui aux négociations, la CNUCED devait, en coopération avec d'autres institutions, faire des suggestions sur un éventuel mécanisme pour accroître les exportations des pays en développement avec le mode 4. Une autre question en suspens concernait l'élaboration de modalités pour une application effective de l'article IV de l'AGCS.

89. Il conviendrait de renforcer le rôle de la CNUCED en matière de formation et d'appui aux pays en développement, de façon que ces pays puissent tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation du marché et participer valablement au processus de demandes et d'offres. Concernant les contraintes pesant sur l'offre, la CNUCED devrait promouvoir un débat international visant à définir un «plan directeur pour le secteur des services» qui garantirait un développement global des services. L'importance de la dimension régionale en matière d'assistance technique devait être soulignée. Dans le domaine des statistiques, il fallait encourager la collecte de données, ainsi que des travaux sur une évaluation des incidences sociales et de l'impact sur le développement de la libéralisation des services. En outre, la communauté internationale devrait s'efforcer de garantir la cohérence voulue entre les programmes d'ajustement structurel entrepris par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et les négociations à l'OMC, de façon que le développement soit considéré comme l'objectif premier et que le commerce devienne un moyen efficace d'atteindre cet objectif.

Chapitre V

COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

90. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Commerce, environnement et développement: Note du secrétariat de la CNUCED»
(TD/B/COM.1/52)

«Rapport de la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international» (TD/B/COM.1/53 – TD/B/COM.1/EM.19/3).

Résumé établi par le Président

91. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans le domaine du commerce et de l'environnement en examinant les liens entre ces deux éléments dans l'optique du développement. Les résultats de ces travaux seraient importants pour les politiques nationales, pour la coopération internationale ainsi que pour les préparatifs de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún et de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il importait de garder à l'esprit les trois piliers du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social, en particulier l'atténuation de la pauvreté, et la protection de l'environnement. Le Sommet mondial pour le développement durable avait permis de réaffirmer le rôle important que le commerce jouait dans la promotion de la croissance économique et du développement durable. Le lien entre commerce, développement et environnement ne devait donc être ni négligé ni oublié. Dans le Plan d'action de Bangkok, la contribution du commerce et de l'environnement au développement avait été soulignée et la CNUCED avait été priée de recenser les questions qui pouvaient avoir des retombées bénéfiques pour les pays en développement. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales encourageaient des échanges commerciaux respectueux d'un développement durable, par exemple dans le cadre du Programme du Sud du Centre international de commerce et de développement durable.

Prescriptions environnementales et commerce

92. Les participants se sont généralement félicités des débats de la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international, ainsi que de la richesse des informations qui avaient été présentées et des conclusions qui avaient été adoptées à cette occasion. Des prescriptions environnementales strictes ne devaient pas créer des obstacles évitables aux exportations des pays en développement et ne devaient pas être utilisées à des fins protectionnistes. Les prescriptions environnementales étaient généralement fondées sur des préoccupations légitimes, mais leur application pouvait être discriminatoire. En outre, les avantages qui en découlaient devaient être en rapport avec le coût du respect des normes, aussi bien au niveau national qu'à l'étranger. Les pauvres ne devraient pas faire les frais de cet ajustement.

93. S'agissant de l'impact commercial des prescriptions environnementales et sanitaires, un représentant a indiqué que ces mesures avaient concerné des exportations d'une valeur de 10 milliards de dollars en 2001. Pas moins de 50 % des entreprises exportatrices de son pays avaient enregistré une augmentation de leurs coûts de production. La mesure d'interdiction prise par un partenaire commercial important avait mis en danger 50 000 emplois.

94. Un autre représentant a évoqué les bouleversements qu'avait connus la structure des exportations de son pays, engagé dans un processus d'industrialisation rapide, au cours des 10 dernières années. Les produits provenant de l'exploitation de ressources naturelles et de l'agriculture avaient été largement remplacés par des biens manufacturés – électronique, produits chimiques, etc. – et par plusieurs articles à forte intensité de main-d'œuvre comme les textiles et les vêtements. Le pays, dont les exportateurs devaient ainsi faire face à un grand nombre de prescriptions environnementales et sanitaires différentes sur des marchés importants, avait besoin d'une assistance pour rationaliser la collecte et la diffusion de l'information et pour adopter les meilleures pratiques en réponse à ces mesures. Il était l'un des bénéficiaires d'un nouveau projet de la CNUCED, financé par le Royaume-Uni, qui aborderait certaines de ces questions et servirait de cadre à un dialogue sous-régional avec les pays voisins qui étaient dans une situation analogue.

95. La multiplication de prescriptions environnementales de plus en plus rigoureuses et complexes pouvait constituer un obstacle sérieux à l'accès aux marchés et à leur pénétration pour les pays en développement. Les réglementations publiques, et davantage encore les normes et directives établies par le secteur privé, ainsi que les conditions imposées par les acheteurs étaient de plus en plus nombreuses, en particulier dans des secteurs présentant un grand intérêt pour les exportations des pays en développement telles que les produits alimentaires et sanitaires, les textiles, le cuir et l'électronique. On a fait observer que dans la pratique, les importateurs et les acheteurs fixaient les règles sur le marché. Les réglementations publiques risquaient donc d'être de moins en moins pertinentes. En outre, il existait peu de normes internationales en matière d'environnement. On s'est également interrogé sur la manière de traiter, dans un cadre intergouvernemental, la question de la prolifération des normes facultatives émanant du secteur privé.

96. Dans la plupart des pays en développement, les exportateurs, en particulier les PME et les gouvernements, avaient le plus grand mal à se tenir informés des nouvelles tendances et à s'y adapter. Les prescriptions environnementales et sanitaires modifiaient constamment les règles. Il existait encore de grosses lacunes en matière d'information, en particulier concernant les normes facultatives et les conditions fixées par les acheteurs, et aucun mécanisme de centralisation n'avait été mis en place dans ce domaine. En outre, il n'y avait pas d'obligation de notifier les prescriptions environnementales et sanitaires dans le cadre de l'OMC. Les pays en développement avaient du mal à s'adapter en raison de contraintes importantes: manque d'infrastructures, notamment pour évaluer le degré de conformité; coût élevé du respect des normes; absence d'informations actualisées; prédominance de PME et de secteurs d'activités très polluantes dans la structure industrielle; et ressources humaines et financières limitées.

97. De nombreux pays en développement s'efforçaient de participer à l'établissement des normes sur les principaux marchés d'exportation, afin d'obtenir la prise en compte de leur situation en matière d'environnement et de développement. Les règles et procédures commerciales devaient garantir l'équité et la transparence, et la coopération entre les pays

qui adoptaient des normes plus strictes et leurs partenaires commerciaux devait être améliorée. Les participants ont été nombreux à soutenir les recommandations formulées par la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international en matière de suivi, à savoir: a) étudier les meilleures pratiques en matière d'élaboration et d'application de réglementations et de normes environnementales; b) améliorer les flux d'information et la gestion de l'information, notamment concernant les normes facultatives, et promouvoir des systèmes d'alerte rapide concernant les nouvelles normes et réglementations; et c) aider les pays en développement à définir des politiques dynamiques d'adaptation visant à réduire les coûts d'adaptation et à accroître l'efficacité économique et la compétitivité des exportations, notamment des mesures prenant en compte les besoins particuliers des PME tenues de respecter les prescriptions environnementales en vigueur sur leurs marchés d'exportation.

98. Plusieurs études empiriques générales sur les prescriptions environnementales avaient été menées par la CNUCED, le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), l'OCDE et d'autres organismes. On estimait que le débat sur les prescriptions environnementales et le commerce devait prendre un tour plus pragmatique. Un grand nombre d'intervenants, notamment plusieurs groupes régionaux, ont soutenu la proposition de la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international de créer un groupe consultatif qui serait chargé de ces questions. Tout double emploi avec d'autres initiatives devrait être évité; le rôle du groupe consultatif ne devrait pas être de critiquer la validité des prescriptions environnementales.

99. Le groupe consultatif coordonnerait étroitement ses activités avec les autres initiatives et mettrait en commun des ressources provenant de différentes organisations. En fait, il serait un moyen important d'éviter tout double emploi et de dégager des synergies, notamment en matière de collecte et de diffusion de l'information. Il accorderait une attention particulière aux prescriptions environnementales facultatives fixées par le secteur privé et par les acheteurs, et associerait le secteur privé à ses travaux. Le secrétariat de la CNUCED pourrait examiner plus avant, en coordination étroite avec les organismes compétents et le secteur privé, la possibilité de créer le groupe consultatif au titre d'un projet.

100. Les représentants des secrétariats de l'OCDE, du CCI et de l'OMC ont rendu compte des activités de leurs organisations respectives dans le domaine considéré et ont affirmé que celles-ci étaient prêtes à collaborer étroitement avec le groupe consultatif.

101. Le représentant de l'OCDE a rendu compte des résultats de l'atelier du Forum mondial sur le commerce consacré aux préoccupations des pays en développement en matière de prescriptions environnementales et d'accès aux marchés, qui s'était tenu à New Delhi en novembre 2002, et des activités prévues dans le cadre de la phase III du projet sur la contribution du commerce et de l'environnement au développement, qui consistaient à tirer des enseignements des études de cas menées pendant la phase I et d'examiner les bonnes pratiques en matière d'établissement et de respect des normes.

102. Le représentant du CCI a donné un aperçu des travaux du Centre dans le domaine des prescriptions environnementales, de l'indice de performance environnementale et des cartes environnementales. Ces dernières comprenaient un ensemble d'indicateurs quantitatifs évaluant les résultats de 184 pays à l'exportation du point de vue du respect de l'environnement.

Le représentant a souligné que le CCI souhaiterait partager ses données et ses analyses avec le groupe consultatif qu'il est proposé de créer.

103. Le représentant de l'OMC a évoqué le mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce récemment mis en place avec la Banque mondiale afin d'accroître la capacité des pays en développement de participer à l'établissement de normes internationales sur la sécurité alimentaire et la santé végétale et sanitaire, et de les mettre en œuvre.

104. On s'efforçait actuellement de restructurer le Codex Alimentarius, afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de chacun, en particulier des pays en développement. Un fonds d'affectation spéciale avait été mis en place pour accroître la participation effective des pays en développement aux activités de normalisation de la Commission du Codex Alimentarius.

105. Plusieurs intervenants ont fait observer que la Réunion d'experts sur les prescriptions environnementales et le commerce international avait aussi mis en évidence l'importance de l'harmonisation des prescriptions environnementales et de la reconnaissance mutuelle d'équivalences. Certes, des accords de reconnaissance mutuelle ou d'équivalence technique en matière de prescriptions environnementales et sanitaires faciliteraient grandement le commerce international des produits concernés, mais les accords existants avaient été très difficiles à conclure. Des directives et des cadres devaient être mis en place pour faciliter la négociation de ce type d'accord. Ils pouvaient porter sur les normes et les réglementations et/ou sur les évaluations de la conformité (accréditation et certification).

106. Les exportations de produits biologiques des pays en développement se heurtaient à de graves obstacles dus à la prolifération de normes, de réglementations et de critères d'évaluation de la conformité aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans ce contexte, plusieurs représentants se sont félicités de l'initiative conjointe de la CNUCED/FAO/IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) de créer un groupe d'étude sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. Ils espéraient que ce groupe d'étude formulerait des recommandations et des solutions pratiques dans le secteur de l'agriculture biologique, qui revêtait un intérêt croissant pour les pays en développement. Ils ont prié le secrétariat d'informer la Commission et les États membres des résultats des travaux du groupe d'étude et de tirer des enseignements qui pourraient s'appliquer à un plus grand nombre de secteurs.

Diplomatie de la science et de la technologie

107. Les différends commerciaux avaient mis en lumière le rôle de la science en tant que critère juridique au sein du processus de règlement de l'OMC. En particulier, les affaires relatives à l'environnement et à l'Accord SPS étaient très complexes, sur le plan tant du droit que des faits, et donnaient lieu à des recherches et à des évaluations scientifiques compliquées. Dans ce contexte, la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'expertise technique au Centre consultatif sur la législation de l'OMC était un fait nouveau important. Outre les services juridiques subventionnés du Centre, les pays en développement et les pays en transition pouvaient avoir accès au Fonds pour aider à financer les expertises scientifiques et techniques nécessaires à leur participation aux procédures de règlement des différends de l'OMC.

108. Même s'il pouvait être nécessaire de réunir des faits techniques et scientifiques pour déterminer si une affaire méritait d'être plaidée auprès de l'OMC, un dossier technique bien documenté n'aboutissait pas toujours à un recours auprès d'un groupe spécial. Il pouvait permettre de régler un différend lors de la phase de consultation, c'est-à-dire par le biais d'une médiation et non pas d'un arbitrage. En fait, l'intégration d'un large éventail de disciplines scientifiques était essentielle pour gérer les questions environnementales et sanitaires à toutes les étapes de la politique commerciale.

109. Dans ce contexte, la Commission a pris note et s'est félicitée du fait que l'initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie, lancée par la CNUCED et le Centre pour le développement international de l'Université de Harvard en juin 2002, visait un certain nombre de domaines intéressant particulièrement les acteurs du commerce international, tels que la gestion des risques environnementaux et sanitaires dans les échanges mondiaux, la normalisation, ainsi que l'impact et les applications des nouvelles technologies. Il fallait former les diplomates chargés des questions commerciales et leur permettre d'acquérir les meilleures compétences scientifiques et techniques actuelles sur ces questions, en particulier dans l'optique des discussions et des négociations en cours à l'OMC et des activités d'assistance technique connexes. Le secrétariat était invité à coopérer dans ce domaine avec les organisations spécialisées et les organismes de formation concernés.

Négociations à l'OMC

110. L'environnement était devenu un thème de négociation à l'OMC. Des négociations s'étaient ouvertes sur la relation existant entre les règles de l'OMC en vigueur et certaines obligations commerciales énoncées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement d'une part, et la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux biens et services environnementaux d'autre part. La Conférence ministérielle de Cancún devrait arrêter des modalités de négociation dans trois autres grands domaines, à savoir les prescriptions environnementales, l'accès aux marchés et l'écoétiquetage. L'enjeu était de taille pour les pays en développement. D'une part, ces pays appréhendaient les discussions sur le commerce et l'environnement, car ils craignaient un protectionnisme environnemental, étaient préoccupés par le manque de clarté des objectifs adoptés à Doha et redoutaient un élargissement de l'ordre du jour. D'autre part, ils étaient de plus en plus soucieux de recadrer le débat au service de leurs propres intérêts. Des représentants ont indiqué que les pays en développement étaient disposés à examiner les questions relatives au commerce et à l'environnement dans le cadre du développement durable.

111. Les questions relatives au commerce et à l'environnement étaient négociées ou examinées dans plusieurs organes différents de l'OMC, ce qui posait des difficultés particulières pour les négociateurs des pays en développement. Elles apparaissaient aussi dans le cadre d'accords commerciaux, bilatéraux et régionaux. Il fallait aider les pays en développement à participer efficacement au programme de travail de l'après-Doha et à renforcer la coordination des politiques et les capacités de recherche au niveau national.

Biens et services environnementaux

112. De nombreux participants ont souligné la nécessité de clarifier les définitions des biens et services environnementaux. Compte tenu des classifications des biens environnementaux les plus couramment utilisées dans les discussions à l'OMC, les secteurs présentant un intérêt pour

les exportations de certains pays en développement risquaient d'être peu nombreux. On a donc considéré que les pays en développement devaient adopter une stratégie plus dynamique pour mettre au point des classifications qui permettaient d'inclure des biens et services environnementaux présentant un intérêt pour leurs exportations. Il a été souligné que les définitions des biens environnementaux pouvaient incorporer certaines catégories de produits écologiques et que les services environnementaux pouvaient englober des activités telles que les projets de conservation, l'écotourisme et les services consultatifs. Les définitions des biens et services environnementaux proposées par l'OCDE et par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) semblaient exhaustives, mais n'incluaient pas des biens et services environnementaux présentant un intérêt pour les exportations des pays en développement. En réponse aux questions posées sur la définition des produits écologiques, il a été indiqué que cette notion recouvrait, dans les études de la CNUCED, des produits moins nocifs pour l'environnement ou contribuant à sa préservation, en général du point de vue de l'exploitation des ressources naturelles et de l'énergie, de la quantité de déchets produits tout au long du cycle de vie, de l'impact sur la santé humaine et animale, ou de la préservation de l'environnement. Néanmoins, ces études ne visaient pas à proposer une classification susceptible d'être utilisée dans les négociations à l'OMC.

113. Les participants ont examiné diverses manières d'appuyer les négociations sur les biens et services environnementaux en cours à l'OMC. L'absence d'accord entre les pays sur une définition de ces biens et services était une question fondamentale qui n'avait pas encore été résolue. La CNUCED devrait mener des travaux d'analyse et de renforcement des capacités dans ce domaine. En étudiant les définitions des biens environnementaux et leurs incidences commerciales, ainsi que l'impact de la libéralisation du commerce des services environnementaux sur le développement, elle pourrait aider les pays en développement à décider des meilleures modalités pour définir les secteurs au cours des négociations, et à restreindre ou élargir le champ des négociations, en vue de promouvoir leurs intérêts sur les plans du commerce et du développement.

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable

114. Au Sommet mondial pour le développement durable, la CNUCED avait été priée de renforcer, conformément à son mandat, sa contribution aux programmes de développement durable et à la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la promotion et du renforcement des capacités (Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, par. 155). Plusieurs représentants ont évoqué la contribution de la CNUCED au suivi du Sommet mondial par la mise en œuvre de partenariats de «type 2», en particulier de partenariats BIOTRADE, de la phase II de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que des initiatives CNUCED-Fonds commun pour les produits de base dans le domaine des produits de base. Dans ce contexte, il a été observé qu'une équipe spéciale renforcée pourrait jouer un rôle utile pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial. Les donateurs qui avaient déjà permis de conclure de tels partenariats ont été vivement félicités, et les autres ont été appelés à suivre leur exemple.

Activités de renforcement des capacités

115. De nombreuses délégations ont salué le programme de renforcement des capacités de la CNUCED concernant le commerce, l'environnement et le développement. Celui-ci visait à améliorer l'élaboration et l'intégration des politiques nationales, à résoudre des problèmes commerciaux et environnementaux particuliers au niveau national, et à aider les pays en développement à participer efficacement aux négociations internationales, en particulier dans le cadre du programme de travail de Doha et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Grâce à la contribution financière importante versée par l'Union européenne, la mise en œuvre de la phase II de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED susmentionnée allait prochainement commencer. De très nombreux pays bénéficieraient d'ateliers de formation et de réflexion ainsi que d'activités de renforcement des capacités institutionnelles.

116. Les représentants des pays bénéficiaires du nouveau projet de renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation sur des questions commerciales et environnementales cruciales ont exposé les divers avantages qu'ils retireraient de ce projet dans les domaines suivants: respect des prescriptions environnementales des marchés d'exportation, renforcement de la coopération régionale et participation efficace aux discussions et négociations de l'après-Doha. Des représentants ont rendu hommage à la générosité du Department for International Development du Royaume-Uni, qui finançait le projet, et des autres donateurs. Un appel en faveur d'une aide technique et financière accrue aux PMA dans ce domaine a été lancé.

117. De très nombreux pays bénéficiaires et pays donateurs ont aussi salué les activités relevant de l'initiative BIOTRADE et les résultats positifs obtenus dans les pays bénéficiaires grâce aux programmes de pays BIOTRADE. Ils ont estimé que le programme BIOTRADE était un bon exemple de la synergie existant entre le commerce et le développement durable, en particulier pour l'exploitation durable de la biodiversité, ainsi qu'un moyen de promouvoir la diversification des exportations.

118. Les mêmes pays se sont félicités des partenariats annoncés au Sommet mondial pour le développement durable et ont remercié la Suisse et les Pays-Bas de leurs contributions généreuses au programme de facilitation BIOTRADE, qui était un instrument novateur visant à améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité des pays en développement en favorisant le développement de bioentreprises et le commerce de produits et services issus de la biodiversité. Ils ont aussi estimé que l'initiative BIOTRADE devrait être renforcée.

119. Les participants ont soutenu les travaux que la CNUCED menait sur les aspects de la Convention sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto relatifs au commerce et à l'investissement, en vue d'aider les pays en développement à tirer parti du mécanisme pour un développement «propre». En outre, l'étude de la CNUCED analysant l'impact des politiques relatives aux changements climatiques, en particulier de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, sur les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a été saluée.

Coopération avec d'autres organismes

120. Les participants se sont vivement félicités de l'ampleur considérable de la coopération qui existait en matière de commerce, d'environnement et de développement, notamment d'assistance technique, entre les secrétariats de l'OMC, de la CNUCED, du CCI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), des commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations compétentes, et qui était encouragée au paragraphe 97 c) du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. L'Équipe spéciale PNUE-CNUCED susmentionnée avait joué un rôle important dans ce cadre et devrait être renforcée. Plusieurs participants se sont félicités des manifestations que la CNUCED et l'Équipe spéciale avaient organisées à la suite de séminaires régionaux de l'OMC sur le commerce et l'environnement, ainsi que des activités conjointes menées avec les commissions régionales.

Chapitre VI

APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, NOTAMMENT SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA

(Point 6 de l'ordre du jour)

121. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission, y compris la suite donnée à la Conférence de Doha» (TD/B/COM.1/57).

Résumé établi par le Président

122. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a rendu compte de l'application des conclusions et recommandations concertées de la Commission après la sixième session, et a précisé que le site Web de la Division pouvait être consulté pour obtenir des informations complémentaires sur les travaux et activités entrepris. Pendant la période considérée, une attention particulière avait été accordée aux travaux et activités visant à accroître les capacités des pays en développement de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales de l'après-Doha. En outre, l'aide aux pays en développement et pays en transition engagés dans un processus d'adhésion à l'OMC avait été accrue. Compte tenu des délais fixés dans le programme de travail de Doha et des préparatifs de la Conférence ministérielle de Cancún, le nombre de demandes d'assistance allait probablement augmenter à court terme.

123. Il a été noté qu'à sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale avait confirmé le mandat de la CNUCED en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des résultats des conférences mondiales, notamment pour dégager un consensus dans la période de l'après-Doha, en particulier compte tenu des délais fixés dans le programme de travail de Doha et dans la perspective de la Conférence ministérielle de Cancún. Les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat concernant les questions relatives au commerce international et leurs incidences sur le développement, la coopération technique et le renforcement des capacités ont été reconnus et salués. La CNUCED était idéalement placée pour juger si les propositions faites dans les négociations commerciales multilatérales favorisaient le développement économique et atténuaient la pauvreté, et contribuaient à accroître les débouchés et à améliorer la situation sociale dans les pays en développement. Par ailleurs, la CNUCED pouvait réaliser des analyses pour savoir si les pays en développement bénéficieraient d'un accès accru aux marchés et si des règles plus équilibrées commençaient à apparaître. Étant donné que le traitement spécial et différencié avait fait partie intégrante de toutes les négociations, la CNUCED pourrait continuer à apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif systémique.

124. La poursuite et le renforcement de la coopération technique et des capacités en faveur des pays africains ont été considérés comme prioritaires. Le perfectionnement des ressources humaines et le renforcement des institutions nationales chargées des négociations commerciales

et de l'élaboration des politiques commerciales ont reçu une attention particulière à cet égard. L'expérience acquise dans le cadre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP) pour la consolidation des comités institutionnels nationaux chargés des questions relatives à l'OMC devrait être partagée avec les autres pays africains, en particulier les PMA. Une grande importance était accordée au développement de la coopération régionale entre pays africains. Le secrétariat de la CNUCED a été prié d'appuyer les groupes régionaux et de collaborer étroitement avec leurs secrétariats respectifs afin de renforcer leurs capacités. L'assistance était d'autant plus importante que les pays africains poursuivaient des négociations parallèles avec l'Union européenne en vue de conclure des accords de partenariat économique.

125. Des informations ont été données sur l'application des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection des consommateurs, qui étaient un facteur important de promotion de la compétitivité. Il a été proposé de réaliser une étude globale de l'application de ces principes dans le cadre d'un programme conjoint CNUCED-Consommateurs International.

126. Les participants ont également été informés des travaux et des activités que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avait menés concernant le programme de travail de Doha et l'adhésion à l'OMC. La coopération entre la CESAP, la CNUCED et l'OMC dans ce domaine a été jugée importante.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

Résumé établi par le Président

127. Les participants ont salué la démonstration de bases de données et de modèles (TRAINS, WITS, ATPSM, MAST et INFOCOMM) ayant trait aux travaux de la Commission. Ces bases de données et modèles étaient des outils essentiels pour analyser les questions relatives au commerce international et aider les négociateurs participant aux négociations commerciales multilatérales. Le secrétariat de la CNUCED devrait continuer de les mettre à jour et de les améliorer. Des ressources additionnelles seraient nécessaires pour assurer la diffusion de l'information et des données provenant de ces bases.

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS PRONONCÉES À LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Décision de la Commission

128. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2003, la Commission a adopté ses recommandations concertées (voir chap. I).

Déclarations prononcées à la séance plénière de clôture

129. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a présenté un projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour («diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité»).

130. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, après avoir appuyé le projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour, a dit qu'il prendrait la parole plus tard pour formuler d'autres observations.

131. Le représentant du **Maroc**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a soutenu le projet de conclusions concertées.

132. La représentante du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, s'est également ralliée au projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine.

133. Le représentant de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que l'UE émettait des objections au sujet du projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine, dont il avait expliqué les motifs au cours de la réunion du Bureau.

134. Le représentant de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a appuyé le projet de conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour. Il aurait préféré que des conclusions soient adoptées pour chaque question de fond, mais n'était pas opposé à l'adoption de conclusions sur ce seul point.

135. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a noté que le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine n'avait pas été examiné par la Commission. Si cela avait été le cas, sa délégation aurait pu le soutenir sous réserve de quelques modifications mineures à apporter au texte du document.

136. Le représentant de la **Suisse** a indiqué que sa délégation était disposée à accepter le projet de conclusions concertées.

137. Le **Président** a dit qu'un consensus était nécessaire entre les délégations pour qu'un texte soit adopté. Étant donné que cela n'était pas le cas, il n'était pas possible d'adopter le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine.

138. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77** et de la **Chine**, a dit que le Groupe des 77 et la Chine regrettaient vivement que l'Union européenne n'ait même pas consenti à examiner un texte sur une question si primordiale pour eux. La question de la diversification des exportations, de l'accès aux marchés et de la compétitivité revêtait la plus haute importance pour les pays en développement. En effet, les revenus de la plupart de ces pays étaient tributaires de leurs exportations. Or, la baisse des prix et de la valeur de leurs produits d'exportation représentait un des plus grands obstacles à leur développement. Le Groupe des 77 et la Chine étaient reconnaissants des idées et des marques de soutien exprimées pendant la session en vue de répondre à ces préoccupations, en particulier pour identifier des mesures permettant d'accroître la compétitivité, de promouvoir la diversification et d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits. Ils avaient espéré qu'après quatre jours de consultations et d'échanges de vues intenses, la Commission pourrait adopter des conclusions concises et équilibrées sur cette question importante et sur la contribution que la communauté internationale pourrait y apporter. Le Groupe des 77 et la Chine considéraient que la formation de consensus et l'élaboration d'orientations constituaient un élément fondamental des travaux des organisations du système des Nations Unies, y compris de la CNUCED. L'adoption de conclusions concertées sur la diversification des exportations, l'accès aux marchés et la compétitivité aurait témoigné auprès des gouvernements et des populations des États membres du souhait commun de la communauté internationale dans son ensemble de s'attaquer à une question cruciale. Même si le résumé du Président rendait compte des débats sur le point 3 de l'ordre du jour, l'adoption d'un texte consensuel, illustrant les vues des participants et dont la Commission pourrait être fière, constituait la plus absolue des nécessités.

139. Même si le projet de conclusions qu'ils avaient présenté avait reçu un soutien écrasant, le Groupe des 77 et la Chine regrettaient profondément que l'Union européenne n'ait même pas consenti à examiner ce document. Ils s'efforceraient donc de faire en sorte que cette question soit réexaminée aux prochaines sessions du Conseil du commerce et du développement. Il semblait désormais y avoir différentes interprétations de la lettre et de l'esprit du consensus qui s'était dégagé de l'examen à mi-parcours. Pour le Groupe des 77 et la Chine, tout État membre ou groupe d'États avait le droit de proposer un document consensuel qu'il jugeait important et qui l'aiderait à promouvoir le développement. À cet égard, les membres de la CNUCED étaient dans l'obligation de procéder à des consultations et de rechercher un consensus. Le refus d'examiner une proposition allait à l'encontre du principe qui sous-tendait les travaux de tous les organismes internationaux, y compris de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce.

140. Il était impératif que les coordonnateurs régionaux disposent de la souplesse et des attributions voulues pour négocier en vue de trouver un consensus. L'avenir des travaux intergouvernementaux de la CNUCED serait compromis si les délégations n'avaient pas la souplesse, le temps et surtout la sagesse de prendre des décisions et de mener des négociations sur des sujets qu'elles jugeaient importants pour elles-mêmes et pour les activités de la CNUCED. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvait le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine, le représentant a demandé que le texte de ce document soit reproduit en annexe du rapport de la Commission. Il serait vivement reconnaissant des manifestations de soutien à ce texte que pourraient exprimer les délégations.

141. En conclusion, le représentant a remercié les pays donateurs de l'appui accordé aux activités de la CNUCED.

142. Le représentant du **Maroc**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe reconnaissait l'importance cruciale des questions examinées par la Commission et était bien conscient des difficultés des pays exportateurs et des problèmes qui se posaient concernant le mode 4. Il regrettait vivement l'absence de consensus sur le point 3, qui revêtait une importance cruciale, et espérait que cela ne constituerait pas un précédent, en particulier compte tenu des décisions prises lors de l'examen à mi-parcours. Il importait que cette question soit clarifiée par le Conseil du commerce et du développement.

143. Le représentant de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que la Commission avait eu des débats fructueux sur un certain nombre de questions importantes. Concernant le point 3, son groupe s'associait au profond regret exprimé par le Groupe des 77 et la Chine face à l'absence de consensus concernant l'adoption du projet de conclusions présenté. Il était d'autant plus paradoxal que cette situation se produise à la CNUCED que cet organisme était précisément chargé de la formation de consensus.

144. La représentante du **Venezuela**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a exprimé l'appui de son groupe aux activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED. Concernant le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine sur le point 3 de l'ordre du jour, son groupe était à la fois déçu et préoccupé par la position de l'Union européenne, qui n'avait pas consenti à examiner ce texte. Cela rendait les travaux de la Commission très difficiles. Toutefois, le Groupe latino-américain et caraïbe saluait les efforts déployés par les délégations de la Suisse et des États-Unis pour promouvoir les intérêts des pays en développement et espérait que cet esprit de coopération se confirmerait.

145. S'exprimant au nom de son pays, la représentante était préoccupée par la suite donnée aux réunions d'experts sur la construction et les services énergétiques et par le fait que la CNUCED n'avait pas organisé de réunion d'experts sur les services énergétiques.

146. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que la Commission aurait obtenu de meilleurs résultats si elle avait adopté le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine sur le point 3. Les sujets abordés revêtaient tous une grande importance pour les PMA, qui étaient donc profondément déçus que ce document n'ait pu être adopté. Le Groupe des PMA estimait qu'en adoptant des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, les États membres avaient donné des orientations claires pour la conduite des travaux de la CNUCED. Le représentant jugeait nécessaire d'envisager, aux prochaines réunions du Conseil du commerce et du développement, une redéfinition des méthodes de travail de la CNUCED et espérait que des résultats positifs seraient obtenus.

147. Le représentant de la **Grèce**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que, pour que les travaux de la Commission soient efficaces, il importait de garder à l'esprit les résultats de l'examen à mi-parcours concernant le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et de continuer d'étudier leur mise en œuvre. Pendant la session en cours, la CNUCED avait prouvé une fois de plus qu'elle pouvait être un lieu très utile de discussion des questions relatives à l'économie et au développement.

148. Le représentant de l'**Ouganda** s'est rallié aux déclarations des représentants du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe africain, du Groupe latino-américain et caraïbe et des PMA. Sa délégation regrettait profondément que le projet de conclusions concertées sur le point 3 n'ait pas été adopté, d'autant plus que les sujets abordés revêtaient une grande importance pour les pays en développement qui, pour la plupart, étaient tributaires des exportations de produits de base. Moins d'un an après la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, où celui-ci avait adopté, dans le cadre de l'examen à mi-parcours, des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, plusieurs délégations s'étaient efforcées d'interpréter les dispositions du paragraphe 9 de ces lignes directrices à leurs propres fins. Les conclusions et recommandations concertées servaient à orienter les activités du secrétariat de la CNUCED et permettaient de bien comprendre les débats des commissions. Le résumé établi par le Président, même s'il était utile, ne donnait pas une image complète. La non-adoption des conclusions concertées avait remis en cause le processus de formation de consensus, ce qui représentait un obstacle de taille pour la CNUCED au moment où la préparation de la onzième session de la Conférence allait commencer.

149. Le représentant de la **Suisse** a dit que sa délégation était satisfaite des résultats des travaux de la session, en particulier de la qualité du débat interactif. Il estimait toutefois que le nombre de personnes participant à la réunion-débat pourrait être réduit à l'avenir, afin de permettre à davantage de participants de prendre la parole, et que trop de temps avait été consacré à l'examen des conclusions. Même si le résultat de l'examen à mi-parcours était clair, davantage de temps et de pratique serait nécessaire pour mieux utiliser les nouveaux instruments en place. L'organisation de discussions informelles entre les coordonnateurs régionaux pourrait aider à réduire les malentendus et à gommer les différences dans l'interprétation des résultats de l'examen à mi-parcours.

150. Le représentant du **Bangladesh** a dit que sa délégation regrettait le manque de souplesse de l'Union européenne au sujet du projet de conclusions concertées présenté sur le point 3. Le Conseil du commerce et du développement devrait être invité à donner aux commissions la souplesse nécessaire pour modifier leurs méthodes de travail, afin que ce type de situation ne se reproduise pas.

Décision de la Commission

151. La Commission a décidé que le projet de conclusions concertées présenté par le Groupe des 77 et la Chine sur le point 3 figurerait en annexe de son rapport final, comme l'avait demandé le représentant de la Thaïlande (voir l'annexe I).

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

152. La septième session de la Commission des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 6 février 2003; au cours de la session, la Commission a tenu deux séances plénières et sept séances informelles. La session a été ouverte le 3 février 2003 par M. Anel Enrique Béliz, Vice-Président de la Commission à sa sixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

153. À sa séance plénière, le 3 février 2003, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Toufiq Ali (Bangladesh)
Vice-Présidents:	M. Papa Diop (Sénégal) M. Mahdi Fakheri (République islamique d'Iran) M. Douglas Griffiths (États-Unis) M. Stefano Lazzarotto (Suisse) M. Bernard Weston (Trinité-et-Tobago)
Rapporteur:	M. I. Gospodinov (Bulgarie).

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

154. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/51; l'ordre du jour de la septième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Diversification des exportations, accès aux marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.

8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission

(Point 7 de l'ordre du jour)

155. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2003, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa huitième session (voir l'annexe II) et les thèmes des réunions d'experts pour 2003 (voir l'annexe III).

**E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 9 de l'ordre du jour)

156. À sa séance plénière de clôture, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.25), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

PROJET DE CONCLUSIONS CONCERTÉES SUR LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR, PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE DES 77 ET LA CHINE*

1. La Commission s'est félicitée de l'importance accordée par le secrétariat aux relations entre les notions de compétitivité, d'accès aux marchés, d'entrée sur les marchés et de diversification. Il a été constaté que de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, étaient tributaires du secteur des produits de base pour leur développement, et que le processus d'amélioration de la compétitivité et de promotion de la diversification faisait toujours partie intégrante des efforts visant à les affranchir de la dépendance à l'égard des produits de base lorsque la baisse des prix et la détérioration des termes de l'échange demeuraient les obstacles les plus importants au développement.
2. La Commission a noté que le renforcement de la compétitivité et la diversification dynamique des exportations passaient par de meilleures conditions d'accès aux marchés et par une participation accrue aux chaînes mondiales d'approvisionnement.
3. La Commission a noté en outre qu'il importait d'adopter une vision intégrée et holistique de l'économie internationale des produits de base, reposant sur les chaînes d'approvisionnement, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement fondées sur la diversification et sur les produits de base.
4. La Commission a félicité le secrétariat de la CNUCED des travaux réalisés avec les autres organisations internationales et des partenaires bilatéraux en vue de promouvoir la diversification, l'accès aux marchés et la compétitivité.
5. La Commission demande instamment aux pays donateurs et aux institutions internationales de continuer à appuyer les travaux de la CNUCED sur un programme d'action synergique associant non seulement les gouvernements et les organisations internationales, mais aussi le secteur privé et la société civile.
6. La Commission a demandé instamment à tous les États membres de s'efforcer de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail esquissé dans la Déclaration ministérielle de Doha concernant l'agriculture et les questions connexes, afin que les pays exportateurs de produits de base puissent bénéficier du processus de mondialisation.
7. Les gouvernements des pays producteurs et exportateurs de produits de base devraient mettre en place un cadre directif et des mesures d'appui permettant au secteur des entreprises de perfectionner ses compétences techniques et commerciales, d'avoir accès à l'information et d'utiliser cette information, et devraient améliorer les conditions d'accès au financement. En outre, il faut favoriser la mise en place de meilleurs dispositifs de coopération entre les petits producteurs si l'on veut surmonter les difficultés et tirer parti des débouchés liés à l'utilisation de circuits commerciaux modernes qui privilégient la qualité, la traçabilité et les grandes quantités.

* Voir le paragraphe 151 ci-dessus.

8. La Commission accueille avec satisfaction la résolution A/RES/57/236 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les produits de base et demande instamment aux gouvernements, aux organisations internationales et aux autres organismes intéressés d'envisager de manière favorable la possibilité de verser des contributions volontaires à la CNUCED pour mener les activités prescrites par ladite résolution, conformément à la résolution A/C.2/57/L.78, ainsi que d'autres activités de coopération technique relatives aux produits de base que des pays en développement avaient demandé à la CNUCED d'exécuter.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS POUR 2003

Réunion d'experts sur les conditions d'entrée influant sur la compétitivité et les exportations des biens et services des pays en développement: Les grands réseaux de distribution, compte tenu des besoins particuliers des PMA

Les experts s'efforceraient de clarifier l'impact des chaînes internationales d'approvisionnement, en particulier des grands réseaux de distribution, sur la compétitivité des entreprises des pays en développement sur le marché intérieur et à l'exportation. Ils examineraient aussi les possibilités offertes aux entreprises de ces pays de conclure des accords de sous-traitance avec des réseaux de distribution internationaux et les effets des relations entretenues avec des partenaires monopsonistiques ou oligopsonistiques. Les conditions d'entrée étudiées seraient les suivantes: critères de qualité et de volume, conditions de paiement et considérations environnementales.

Réunion d'experts sur la définition des biens et services environnementaux et leur contribution au commerce et au développement

Des négociations sur *«la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux»* sont prévues au paragraphe 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha. Même si les avantages commerciaux – augmentation des exportations – retirés par les pays en développement risquent d'être relativement modestes, des effets bénéfiques peuvent être obtenus au niveau national dans la mesure où la libéralisation du commerce entraîne un renforcement des capacités de promouvoir un développement durable, de respecter les prescriptions environnementales sur le marché intérieur et à l'exportation, et d'accroître la compétitivité. Les experts examineraient des questions telles que la classification des biens et services environnementaux et les mesures propres à garantir que la libéralisation du commerce est compatible avec les politiques nationales de renforcement des capacités nationales dans les pays en développement.

Réunion d'experts sur les questions d'accès aux marchés relatives au mode 4 (Mouvement de personnes physiques pour la prestation de services) et l'application effective de l'article IV sur une plus large participation des pays en développement

De nombreuses études soulignent le fait que le mouvement de personnes constitue un mode déterminant de prestation de services, en particulier pour les pays en développement. Les résultats des études et modèles récemment réalisés laissent penser que de grands avantages pourraient être retirés de la libéralisation de ce mode. Tous les pays en profiteraient. Les pays en développement qui jouissent d'un avantage comparatif seraient évidemment gagnants en raison des engagements pris au titre de ce mode, qui reste le moins utilisé du point de vue des flux commerciaux et pour ce qui est du nombre et de l'étendue des engagements spécifiques adoptés au titre de l'AGCS. Il existe plusieurs obstacles à la fourniture de services selon ce mode, dont la suppression contribuerait à accroître la compétitivité des pays en développement. Des propositions ont été formulées par des pays développés (États-Unis, Australie, Union européenne, etc.) et des pays en développement (Pakistan, Inde, etc.) concernant le mode 4.

Les experts pourraient examiner les questions ci-après et contribuer ainsi à la formation d'un consensus:

- Recherches récentes menées sur les importants avantages socioéconomiques découlant de la libéralisation du mode 4;
- Différentes catégories de personnes, en vue de clarifier les domaines et les définitions;
- Obstacles au mouvement des personnes (absence de distinction entre les mouvements permanents et temporaires dans la législation sur l'immigration, examen des besoins économiques, conditions d'obtention de visas et d'entrée, prescriptions préalables à l'embauche, parité des salaires/sécurité sociale, etc.);
- Reconnaissance des qualifications professionnelles (octroi de licences, impératifs de travail et de formation, impact des accords de reconnaissance mutuelle);
- Différentes options en matière de modalités de négociation en vue de libéraliser au maximum ce mode (formule, amélioration de la transparence des mesures et du cadre législatifs, visas AGCS).

Annexe IV

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Albanie	Kenya
Allemagne	Liban
Angola	Lesotho
Argentine	Malaisie
Bangladesh	Malte
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Bénin	Mauritanie
Bhoutan	Mexique
Brésil	Népal
Brunéi Darussalam	Nicaragua
Burkina Faso	Nigéria
Cameroun	Norvège
Chili	Oman
Chine	Ouganda
Colombie	Panama
Costa Rica	Paraguay
Cuba	Pays-Bas
Égypte	Pérou
Équateur	Philippines
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République de Moldova
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Sénégal
Grèce	Serbie et Monténégro
Inde	Slovaquie
Indonésie	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Suisse
Iraq	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Italie	Uruguay
Jamaïque	Venezuela.
Japon	
Jordanie	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.7.

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Communauté européenne
Organisation interafricaine du café
Organisation internationale des bois tropicaux
Organisation internationale de la francophonie
Organisation de l'Unité africaine.

3. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU était représentée.

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture était représentée.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Consommateurs international
Confédération internationale des syndicats libres
Third World Network
Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Fonds mondial pour la nature

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

6. Les personnes ci-après ont participé à la réunion-débat:

S. E. M. Jorge Voto Bernales, Ambassadeur, Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève,

M. Peter Dodd, Département du commerce et de l'industrie, Londres

M. Otto T. Genee, Directeur, Cohérence des politiques, Ministère des affaires étrangères
des Pays-Bas, La Haye

S. E. M. Vanu Gopala Menon, Ambassadeur, Représentant permanent de Singapour
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève,

M. Jeremy Hobbs, Directeur exécutif, Oxfam International

M. James Hodge, Professeur, Université du Cap (Afrique du Sud)

M. Martin Khor, Third World Network

S. E. M. Karl Walter Lewalter, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève,

M. Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur, Centre international de commerce et de développement durable

S. E. M. Samuel T. Ramel, Ambassadeur, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève,

S. E. M. Habib Sy, Ministre de l'agriculture du Sénégal

M^{me} Selma Tonzanli, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

S. E. M. Guillermo Valle Galmes, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay
